

VIVRE À SAINT-QUAY



*Bonne
et Heureuse
année*

JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
N° 145 - JANVIER 2017

Sommaire

- Le mot du Maire P1-P4
- Le mot de l'opposition P5
- La vie du relais paroissial P6-P7
- Le Plan Local d'Urbanisme P8-9
- Les Écoles P10-12
- Bon à savoir... P13-14
- Informations municipales P15-31
- La gazette P32
- LA VIE DES ASSOCIATIONS P33-48
 - Amicale laïque
 - Trankilik
 - L'Animation Kénaïse en sommeil en 2017
 - Amicale des retraités
 - Bourse aux vêtements
 - Ensemble chorale Awel Dreger
 - Chorale Quay des chants
 - Gym loisirs
 - Scots bonnet
 - Atelier Marie Curie
 - La main à la pâte
 - Athlétique club kénaïse
 - Danses bretonnes
 - L.T.C.
 - Grilles horaires bus + Tarifs bus
- 4^e édition de la KEN ADOT P49
- Le traditionnel goûter des anciens P50

Agenda

- 1^{er} avril 2017 : Repas des Anciens
- 23 avril et 07 mai 2017 : Elections présidentielles
- 14 mai 2017 : Ken'Adot
- 05 juin 2017 : Pardon de Saint Meen
- 11 et 18 juin 2017 : Elections législatives
- 25 juin 2017 : Kermesse des écoles

Visite à la doyenne



Anna Tass, 101 ans

Etat civil 2016

NAISSANCES

- Chaïli REMANALY** – le 19 mars – 18 rue Park ar C'hra
- Ethan Anani DJONDO** – le 09 juin – 11A rue François Marie Le Bail
- Noam THOMAS** – le 02 août – 29 rue des Hortensias
- Ava, Tess GAUDRY** – le 28 août – 4 résidence Park Braz
- Emma, Andréa, Virginie DAVOULT** – le 08 octobre – 16 rue Crec'h Ar Goff
- Daegan, Alexandre, Emmanuel GARRIOUX SAUJOT** – le 10 novembre – 23 résidence Croas Hent

MARIAGES

- Le 20 février, **Kaddour MAKHLOUF & Malika CHELFI**
- Le 16 juillet, **Anthony Yves Marcel Patrice CHRETIEN & Joanna LE TOUZIC**
- Le 30 juillet, **Arnaud Edouard Axel MONSALLIER & Marie-Ange Nelly Géraldine Pierrette LECLERC**
- Le 27 août, **Georges CACHEIRO & Armelle Jégou**
- Le 14 décembre, **Christophe CAILLOU & Christine Mireille Annie PHILIPPE**

DÉCÈS

- Le 15 janvier à Lannion, **Michel Joseph Léon CÔME**, 12 rue de la Vieille Côte
- Le 10 avril à Lannion, **Robert Albéric Francis SIMONNEAU**, 17 rue de la Vieille Côte
- Le 06 mai à Saint Brieuc, **Stéphane HELLEGOUARC'H**, 13 rue de l'Eglise
- Le 19 juin à Tréguier, **Marie GOFFIC veuve GRENES**, Conventant Boured
- Le 02 juillet à Tréguier, **Gilles Louis Marie Edouard LESOUEF**, 9 rue de Roudouanton
- Le 21 juillet à Bégard, **Fernande Germaine P+OIRIER veuve PHILIPPE**, 12 impasse du Chenal
- Le 23 août à Saint Brieuc, **Maxime André Honoré WILLIATTE**, 2 Roudouanton
- Le 11 septembre à Tréguier, **Jean Louis MADEC**, Kerliviec
- Le 13 novembre à Saint Quay-Perros, **Marie Thérèse Michelle Augustine Désirée JOBIN épouse GAUTHIER**, métairie de Kéringant
- Le 08 décembre à Tréguier, **Emmanuel Louis Désiré TOULOUZAN**
- Le 22 décembre à Lannion, **François Marie JOBIC**

Le mot du Maire



Les vœux du Conseil Municipal le vendredi 06 janvier 2017

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et à celle du Conseil Municipal. C'est un très grand plaisir de vous retrouver pour cette traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal de Saint Quay-Perros.

Cette cérémonie est l'occasion de vous souhaiter une très bonne année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative. C'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement, à quelque niveau qu'il soit, en faveur de Saint Quay-Perros et des Kénaïses et Kénaïses .

En cette nouvelle année 2017, en mon nom, celui du Conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches et à l'ensemble des Kénaïses et des Kénaïses, nos vœux les plus chaleureux.

Des vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour vous et vos familles.

Les années se suivent et les projets avancent, certes pas toujours assez vite, jamais assez vite mais il faut parfois être patient afin que le résultat attendu soit à la hauteur de l'objectif que nous nous étions fixé.

En 2014, nous nous étions engagés sur 6 points essentiels et je l'affirme, nous les respecterons.

1. L'Urbanisme et l'Environnement

Nous voulons maintenir et conserver le dynamisme et l'attractivité de St Quay-Perros.

A - Le premier point concerne les travaux de restructuration et d'extension de la mairie associés à la rénovation des locaux associatifs et la création de salle multi-activités.

Comme vous avez tous pu le constater, les travaux sont bien avancés malgré les retards enregistrés en début de chantier. Aujourd'hui le planning est respecté et les

entreprises interviennent régulièrement et efficacement sous la direction du cabinet d'architecture PHILIPPE et le suivi quotidien de Messieurs Yves DAVOULT et Gérard DAUVERGNE.

Nous espérons pouvoir normalement utiliser une partie des locaux ce mois-ci et l'ensemble devrait s'achever avant l'été 2017.

B – Second point, Le futur lotissement :

Initié par la Municipalité, le projet de lotissement dans la continuité de Kertanguy, est aujourd'hui porté par la Société d'Économie Mixte de Lannion Trégor Communauté (la SEM), au terme d'une convention signée par la commune, la SEM et Lannion-Trégor Communauté.

L'étude a pris un peu de retard car la SEM doit traiter simultanément de nombreux dossiers. Ainsi, elle a choisi d'externaliser la Maîtrise d'œuvre pour le projet de Saint Quay-Perros.

Le calendrier est aujourd'hui arrêté sur le 1^{er} semestre 2017:

- Dépôt du permis d'aménager en Janvier 2017 avec un retour fin mars début avril 2017.
- Début avril, lancement de la consultation des entreprises.
- Fin mai, après analyse des offres et des attributions de marchés, **la Pré-commercialisation des lots pourrait commencer.**

Les travaux d'aménagement sont programmés à partir de Septembre 2017. Nous pouvons donc espérer voir les premières constructions début 2018.

Ce projet est très important pour notre commune et son implantation est idéale : À la campagne, à proximité des écoles et proche des commerces. Je suis confiant et j'espère voir rapidement des ventes de terrains finalisées, la construction de nombreuses maisons et l'arrivée de nouvelles familles avec enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2018 dans notre groupe scolaire Albert Jacquard.

Côté environnement, je n'oublie pas la sécurisation de la route départementale (RD 788).

Nous avons obtenu la réalisation du giratoire de Saint Méen et l'aménagement du rond-point de Ker Noël est inscrit au projet de territoire de la nouvelle agglomération. Je souhaite que ce giratoire puisse être réalisé avant la fin de ce mandat.

Il offrira encore plus de sécurité de circulation à tous les utilisateurs mais surtout aux riverains et aux acteurs de la vie économique.

Puisque je parle des acteurs économiques, je souhaite apporter tout mon soutien aux commerçants et artisans quels qu'ils soient.

Il est regrettable de voir des commerces fermer et des bâtiments se transformer en friches commerciales sur notre commune. Notre pouvoir est très limité car les locaux sont totalement privés.

Aujourd'hui, après plusieurs années d'inoccupation de nombreux locaux commerciaux le long de la route départementale et après un travail collaboratif entre des porteurs de projets et la Municipalité, **nous pouvons nous réjouir** de l'installation en 2016 de nouveaux commerces : Ouverture depuis quelques mois d'une salle de sport, réouverture d'un restaurant (Permettez-moi de souhaiter bon courage à l'équipe du restaurant le Cepage Gourmand suite à l'incendie du 31 décembre). D'autres projets en cours, assez nombreux dois-je dire, verront le jour en 2017 sur St Quay-Perros.

En quelques mots, je souhaite remercier l'ensemble du monde économique pour son dynamisme et son professionnalisme, ses innovations et sa volonté. Il contribue activement tous les jours à l'attractivité, au développement et à la notoriété de notre commune tout au long de l'année.

Il reste encore quelques locaux ou terrains disponibles et j'espère que de nouveaux porteurs de projets seront attirés par notre commune. Ils sont les bienvenus et **ils auront tout mon soutien pour leurs futurs projets.**

L'urbanisme c'est aussi : **Défendre notre environnement.** Après avoir finalisé et voté les études sur les zones humides et le SDAEP, affiné l'espace protégé par les Bâtiments de France, nous avons en 2016 travaillé sur une modification de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette modification ne remet pas en cause l'équilibre général du PLU; nous espérons donc pouvoir voter cette modification avant le 27 mars, date butoir du transfert de la compétence PLU à Lannion Trégor Communauté.

Le transfert obligatoire dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ne remet pas en cause la gestion des permis de construire et leur validation par le Maire.

La commune sera toujours consultée pour toutes les questions d'urbanisme sur son territoire.

2- L'école, une priorité :

L'école Albert JACQUARD accueille actuellement 97 élèves.

L'école maternelle accueille à ce jour 35 enfants dans sa classe unique ; effectif en légère augmentation par rapport à l'effectif constaté à la rentrée de septembre dernier.

Pour le bon fonctionnement de l'école maternelle, la présence de 2 ATSEM auprès de l'enseignante est indispensable, pour, bien sûr, la seconder dans sa tâche mais aussi pour assurer le bien-être des enfants.

L'école élémentaire compte 62 élèves répartis en trois classes. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à la rentrée et s'explique par des départs pour causes très variées : déménagements, réorientations et départs pour des raisons plus personnelles.

La garderie, la cantine, les TAP (temps d'activités périscolaires) et les études surveillées sont des services périscolaires indispensables totalement intégrés à la journée de classe des enfants. Nous y apportons toujours une très grande attention.

La garderie du soir connaît une grande fréquentation et l'étude surveillée de 17h à 18h est assurée par une enseignante. Les TAPS et l'étude surveillée sont des services financés par la municipalité et gratuits pour les familles.

Les temps d'activités périscolaires fonctionnent très bien pour la 3^e année consécutive. Sophie LE BRETTON, nouvelle coordinatrice cette année 2016/2017, a pris en charge ce service et ce changement de direction n'a posé aucun problème.

Je félicite toute l'équipe enseignante en y associant le personnel communal et notre Adjointe aux affaires scolaires, Josiane REGUER qui intervient autant que de besoin. C'est une équipe toujours accueillante, très professionnelle qui travaille dans une excellente ambiance et qui est toujours à l'écoute du bien-être des enfants.

3. La Vie associative, sportive et culturelle

En 2017, nous continuerons comme nous l'avons déjà fait à soutenir les associations Kénanaïses par la mise à disposition de salles **gratuites** et des aides logistiques pour l'organisation de leurs manifestations et aussi par l'attribution de subventions

Je commencerai mon propos sur le monde associatif en remerciant publiquement l'équipe de l'«Animation kénanaïse» pour son travail et son implication dans l'animation de notre commune. Après un investissement d'un peu plus de 15 ans, l'ensemble du bureau et de

l'équipe a souhaité passer le relais lors de la dernière assemblée générale. L'association qui enregistre un bilan financier très sain a été mise en sommeil mais espère qu'une nouvelle équipe reprendra les rênes.

Nous organiserons prochainement une réunion à laquelle nous convierons toutes les personnes souhaitant s'investir dans la vie de notre commune afin de maintenir les 2 manifestations majeures que sont la fête de la musique et le fest noz du mois de juillet.

Dans quelques mois, Vous allez découvrir et pouvoir utiliser les nouveaux locaux associatifs: la bibliothèque, la salle informatique et la salle multi-activités.

Que vont vous apporter cette rénovation et extension?

- **Pour la bibliothèque :** un lieu accessible à tous, la mise en valeur des rayons pour une appropriation plus facile du lieu et du livre , un espace pour les animations, l'accueil des scolaires avec pour objectif de leur **donner envie de lire**, un espace lecture «tranquille» pour les adhérents.
- **Pour le club informatique:** Une salle au rez-de-chaussée accessible à tous, plus grande et surtout plus fonctionnelle.
- **Et la salle multi-activités** qui permettra de faciliter l'organisation des plannings d'occupation sur l'ensemble des locaux en apportant plus de confort aux utilisateurs.

Je profite de l'instant pour remercier l'ensemble du monde associatif, les présidents, les membres des bureaux, les bénévoles. Sans votre implication et votre dévouement à tous, les 25 associations kénanaises ne pourraient pas fonctionner pour le plus grand bonheur des adhérents.

Merci et bravo à tous pour votre travail.

• **L'Action sociale et les Services municipaux**

«Nous continuerons d'entretenir le lien social inter-génération et de préserver la qualité de vie.»

« **Aider au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**, faciliter leurs démarches, en collaboration avec le **Syndicat d'Entraide et le Comité de Soins** du canton de Perros Guirec ».

Le syndicat d'entraide a en septembre 2016 arrêté le service de livraison de repas à domicile. Marie-Paule LE GOFF et Sylvie BART avaient pris les devants et rencontré les Kénanais bénéficiant de ce service afin de leur présenter les différentes alternatives et les aider si besoin dans les démarches à suivre. Tous les bénéficiaires ont trouvé un nouveau service adapté à leur besoins.

Poursuivre l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

L'aide que nous offrons et apportons concerne les démarches administratives, la banque alimentaire et de nombreux conseils.

Avec l'élargissement de l'agglomération certains services seront mutualisés. Le dernier service transféré est le CIPE (Comité Intercommunal de la Petite Enfance).D'autres services à la personne pourront être mutualisés dans les années à venir.

En 2017, nous continuerons bien entendu à assurer aux services municipaux les moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien leur mission.

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel municipal pour leur aide quotidienne et cette année un petit mot de félicitations aux employés des services techniques pour la réalisation du mur de pierre de la nouvelle mairie. Je remercie aussi particulièrement le personnel administratif de la mairie qui supporte tous les jours depuis plusieurs mois les travaux, le bruit, la poussière, le froid... Mais dans quelques semaines tout va rentrer dans l'ordre.

• **Les relations avec nos partenaires**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre de Lannion Trégor Communauté s'est élargi aux communautés du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Ce sont maintenant 60 communes et plus de 100 000 habitants qui sont aujourd'hui regroupés avec un objectif commun : Conforter notre tissu économique et renforcer l'attractivité de notre territoire et de l'ensemble des communes.

Les conseillers communautaires se sont mis rapidement au travail et, le 3 janvier, a eu lieu le 1^{er} conseil communautaire. J'en profite pour féliciter M. Joël LEJEUNE réélu une nouvelle fois Président de notre Communauté. Pour ma part, je n'ai pas été réélu vice-président ; il fallait faire des choix territoriaux et politiques. J'ai donc été élu conseiller délégué permanent. Je siège toujours au bureau exécutif et je continue la mission qui m'a été confiée en 2014 : Je continuerai à participer au bureau exécutif ce qui permet à notre commune d'être représentée dans tous les organes décisionnels de la nouvelle agglomération. Concernant les commissions de travail, nous y étions présents à 4 élus kénanais.

Mais avec la nouvelle organisation, 60 communes et un nombre important d'élus communautaires, seulement 3 personnes de St Quay-Perros pourront siéger dans

les commissions de travail. Je ne perds cependant pas espoir qu'un nouveau poste au sein des commissions de travail soit proposé aux petites communes qui n'ont qu'un titulaire et un suppléant comme Saint Quay-Perros.

4. La gestion de notre commune

Depuis 9 ans nous gérons notre commune en toute transparence en respectant notre engagement : « Ne pas augmenter la pression fiscale ».

Gérer une commune n'est pas toujours simple ; nous devons être prudents et en permanence faire des choix, des arbitrages aussi ; des choix qui ne plaisent pas toujours à tous mais « les conseillers ne sont pas les payeurs » et ceux qui jugent feraient peut-être d'autres choix mais pas forcément mieux avec les mêmes moyens.

Nous avons un objectif et nous l'atteindrons :

- Désendetter au maximum notre commune, sans augmenter les taux d'imposition, maintenir autant que faire ce peut les tarifs communaux, mais aussi les tarifs scolaires afin de donner à tous les enfants de notre école la possibilité de manger à la cantine à un tarif plus que raisonnable et de profiter des TAPS et de l'étude surveillée gratuite.

Depuis deux ans et plus particulièrement cette année nous avons fait le choix budgétaire d'inscrire moins d'investissements et de concentrer notre effort financier sur le projet de la mairie et des salles associatives **sans faire appel à l'emprunt.**

Le budget communal c'est comme un budget familial : C'est un peu difficile pendant quelques années mais ensuite cela permet d'avoir plus de souplesse budgétaire. Nous pourrons ainsi faire face aux dépenses inscrites dans nos projets de mandat. Je pense particulièrement au rond-point de Ker Noël, aux voies douces sans oublier le renouvellement de matériel et de véhicule.

Mesdames et Messieurs chers amis, je veux vous remercier pour votre présence et votre écoute. J'espère être toujours avec l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux à la hauteur de votre confiance et de vos attentes.

Mesdames et messieurs les adjoints, je tiens particulièrement à vous remercier tous les cinq: Sylvie, Marie-Paule, Josiane, Gérard et Yves, chacune et chacun d'entre vous tient bien son rôle. Vous m'épaulez quotidiennement. Sans vous, je ne pourrai pas faire face à mes obligations professionnelles ou électives. Je vous remercie pour votre professionnalisme, votre fidélité et votre investissement quotidien.

Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, il me reste à vous remercier de votre engagement au service des kénanaïses et des kénanaï. Il n'est pas toujours facile de vous tenir informés au quotidien des directives que nous recevons chaque jour ou des décisions que nous sommes amenés à prendre rapidement. Je vous remercie de votre compréhension et de la confiance que vous m'accordez ainsi qu'aux adjoints.

Merci pour tous les échanges en commission ou en conseil municipal que vous soyez de la majorité ou de la minorité municipale. **Je souhaite que cela se poursuive** et que chacune et chacun continue à formuler ce qu'il pense avec des propositions constructives pour le bien de notre commune.

Merci de votre confiance.

Je conclurai, en renouvelant mes vœux les plus chaleureux pour vous, vos proches, des vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour que cette nouvelle année soit celle de tous les espoirs et de toutes les solidarités.

Comme chaque année, je fais le vœu... que tous nos vœux se réalisent. Pour vous toutes et pour vous tous, Bonne et heureuse Année 2017.

Votre Maire
Pierrick Rousselot

2017 Année de transition ?

Les élus de « Nouvelle dynamique à Saint-Quay-Perros » vous offrent à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux Kénaçais, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

La vie kénaçaise poursuit son chemin, et 2017 sera une année de forte mutation avec le passage de LTC à 60 communes, avec des conséquences prévisibles pour toutes les communes.

1- Objectifs pour notre commune en 2017

Cette année 2016 a vu les investissements de notre commune, en grande partie, limités à l'élaboration de la nouvelle mairie et de la salle multi activités. Nous espérons qu'en 2017, nous verrons les projets, en attente, aboutir :

- la disponibilité du futur lotissement privé de la SEM (Société Économie Mixte adossée à LTC), dont nous ne maîtrisons pas le délai de mise à disposition, mais pour lequel nous espérons en relation avec des aides potentielles de LTC, un geste fort de notre commune en termes d'accompagnement financier primo-accédants, pour des futurs parents d'élèves ;
- les voies vertes sur la commune, promises en début de mandature et qui faciliteraient la traversée de Saint-Quay-Perros, pour bon nombre de cyclistes ;
- la poursuite des travaux de voirie pour répondre aux demandes de nos concitoyens.

2. Communauté d'Agglomération LTC à 60 communes

L'année 2017 est une année charnière pour la communauté d'agglomération LTC qui va passer de 38 communes et environ 80 000 habitants à 60 communes et dépasser les 100 000 habitants ; de fortes modifications, fortement impulsées par l'Etat et la loi NOTRE, se font jour, sur l'évolution de LTC.

Cette fusion imposée pour beaucoup de communes, aura des impacts forts au niveau de chaque commune ; en termes de constat de prime abord :

- baisse du nombre de ses représentants au niveau des instances centralisées de LTC,
- augmentation du pôle de gestion LTC, qui va dépasser allègrement les 600 employés,

- au final peu de réticences clairement exprimées des diverses communes si ce n'est sur leur représentativité en nombre d'élus (« pas de place pour tout le monde dans la future agglo »), ou comme l'indiquait un adjoint de Louannec (« on s'engage sur des choses, mais on ne sait pas où on va »),
- concentration des pouvoirs à LTC,
- distancier encore plus les habitants, des instances de décisions, centralisées à LTC,
- à échelle réduite, et à l'image de l'Union Européenne ou le slogan « c'est Bruxelles qui décide » est bien connu, on répondra bientôt « c'est LTC qui décide », de façon inéluctable et certainement imposée, le regroupement des services va se poursuivre : déjà aujourd'hui : l'assainissement, les services de contrôle de l'urbanisme, beaucoup de syndicats et demain : les services d'urbanisme au grand complet (gestion des permis de construire centralisée, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI ; il commence à mal porter son nom) où les règles générales s'imposeront à toutes les communes avec peu de liberté.
- et tout cela dans le but d'obtenir un CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale), sigle barbare qui signifie que plus LTC regroupera de fonctions, plus l'aide de l'Etat sera importante, et compensera la baisse de DGF par ailleurs.

Au final, dans un avenir de 2 à 3 ans, nos communes auront-elles encore un rôle important, ou bien LTC aura-t-elle pris le pas définitivement ? **Pour notre part, nous maintenons notre analyse** : le pouvoir décisionnel peut être transféré à LTC, pour une meilleure uniformisation du développement du territoire, mais aussi une politique d'avenir tournée vers les jeunes et le développement harmonieux de ce territoire, même s'il est un peu vaste ; Il faut cependant s'assurer que chaque commune puisse maintenir la présence d'un service public de proximité, proche des citoyens,

N'hésitez pas à nous contacter :

Yves Le Damany : T : 06 46 72 33 17

Mail : yves.ledamany@sfr.fr

Karine Roulleau, T : 06 30 11 66 04

Mail : karine.roulleau@orange.fr



Le Père Jean Le Rétif, les membres de l'Equipe d'Animation Paroissiale et du relais paroissial de St-Quay présentent à tous les kénanais leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017. Nous ne savons pas ce qu'elle nous réserve. Au plan national, l'élection présidentielle, les migrants, la sécurité, l'économie, la pauvreté... figureront au menu de l'année. L'exhortation suivante de J. F. Kennedy est toujours d'actualité : « Ne vous dites pas : « Qu'est-ce que l'Etat peut faire pour moi ? » mais plutôt : « Qu'est-ce que je peux faire pour l'Etat ? » ». Celle de Jésus l'est aussi plus que jamais : « Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez. »

La paroisse et le relais paroissial de St-Quay remercient la municipalité et les services communaux pour la précieuse aide matérielle qu'ils leur apportent en différentes occasions.

Que soient aussi remerciées les personnes qui ont à nouveau monté la crèche de Noël ainsi que celles qui entretiennent l'église par le nettoyage, la décoration, le fleurissement. N'oublions pas non plus celles grâce à qui les diverses cérémonies, notamment les obsèques, sont possibles à Saint-Quay.

Un synode diocésain en Côtes-d'armor

En décembre 2015, l'évêque de St-Brieuc, Mgr Moutel a lancé dans son diocèse les travaux d'un synode pour approfondir le projet d'avenir de l'Eglise diocésaine au cœur du monde actuel et pour dégager les priorités d'une Eglise missionnaire. Ces travaux dureront jusqu'en juin 2017. Notre évêque a voulu que cette démarche puise son élan dans l'écoute des costarmoricens, de toutes les personnes de bonne volonté acceptant de consacrer du temps à cette démarche. Environ 1000 équipes de l'ordre de 4 à 5 personnes, réparties sur tout le département, se sont donc déjà réunies et se réuniront dans ce but. Il en a résulté des centaines de témoignages, de réflexions, de propositions qui ont été triées et classées dans douze thèmes tels que témoigner ensemble, catéchèse, formation, liturgie et sacrements, les personnes en difficulté, la cité etc. Les conclusions seront publiées mi-2017. Pour plus de renseignements, le site internet, synodediocese22.fr, peut être consulté.

Charles de Gaulle, le croyant

Dans les bulletins communaux précédents, il a été présenté un très léger aperçu de la vie spirituelle

religieuse de François Mitterrand et de Michel Rocard. L'article ci-dessous fait suite à cette série et est tiré d'un livre écrit par Élisabeth de Miribel «Les compagnons de la Grandeur» publié en 1946 aux Éditions littéraires de France.

Élisabeth de Miribel, arrière petite fille du Maréchal de Mac-Mahon, troisième président de la république française, a été la première secrétaire à Londres du Général de Gaulle et c'est elle qui a tapé à la machine à écrire le premier appel du 18 juin 1940. Après la guerre, elle a été religieuse pendant cinq ans puis diplomate française dans différents pays du monde.

*« Il boira, sur la route, de l'eau du torrent,
Puis il marchera, la tête haute » (extrait du psaume 110).*

Sur ce plan (de la foi) sans doute, le général de Gaulle dépasse l'horizon cartésien pour reprendre l'ardeur pascalienne. Il sait, comme Pascal, que la vie est lutte, est combat. Il sait, comme lui, qu'il n'y a pas de victoire sans effondrement, de lumière sans nuit. Il sait – sans prétendre l'imposer à personne – que la plus puissante espérance naît de la plus simple foi.

Dans ce domaine de la foi, qu'il ne faut pas passer sous silence sous peine de donner de son personnage une représentation incomplète, nous ne nous aventurerons qu'avec une respectueuse prudence. L'orthodoxie catholique du général de Gaulle ne saurait faire de doute, ni son respect des formes être attribué à un autre sentiment qu'à une conviction profonde. L'on peut affirmer à coup sûr également qu'il pense que ceux qui croient sont plus heureux que les autres. Je ne sais pas qu'il les estime aussi meilleurs; tout au plus doit-il leur reconnaître plus de devoirs. Jamais en tous cas, depuis 1940, ses convictions religieuses n'ont influé sur son jugement à l'égard d'un homme, d'un État, ni d'une conjoncture. Mais c'est là, je l'ai dit, un sujet dont il ne parle pas, et sur lequel il est vain de se livrer à des suppositions.

Le résultat de cette forme de conscience, c'est l'existence d'une conviction tranquille, d'une connaissance paisible et définitive de ce qui est bon, et de ce qui est mauvais, enfin de l'adoption, une fois pour toutes, d'une conduite invariable. Cela va d'ailleurs sans trace d'entêtement, et cela souffre les modifications de détails qui, à la lumière des événements, sont indispensables à l'homme de gouvernement ; mais les principes demeurent immuables.

Elisabeth de Miribel

DATES OU ÉVÈNEMENTS À RETENIR

- **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à **18h**.
- **Vendredi 20 janvier** : **soirée pour l'unité des chrétiens catholiques, protestants et orthodoxes à 20h à l'Eglise St-Yves à Lannion**
- **Samedi 28 janvier à St-Quay** : **rencontre des bénévoles au service de la paroisse** ; quel que soit le service que vous rendez, il n'y en a pas de petit ou de grand, vous êtes invités : messe à 18h à St-Quay suivi de la galette des rois à la salle communale.
- **Mercredi 1^{er} mars** : mercredi des cendres et entrée en carême.
- **Dimanche 5 mars** : **1^{er} dimanche de carême**
- **Dimanche 16 avril** : **Pâques**
- **Dimanche 30 avril** : **confirmation**

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec** (02 96 23 21 64) ou le **site internet** de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

Le plan local d'urbanisme (PLU) est aujourd'hui, le document de planification de notre urbanisme communal. Il a remplacé le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi « SRU » de décembre 2000. Ce document est régi par le code de l'urbanisme en perpétuelle évolution.

Mais depuis l'an 2000 d'autres lois ont fait leur apparition et tout d'abord les lois « Grenelle » dont la principale, la loi d'engagement national pour l'environnement, dite loi « ENE » ou « Grenelle II » de juillet 2010. Cette loi a modifié plusieurs aspects des PLU lors d'une révision :

- prise en compte de la trame verte et bleue : cet engagement vise à freiner l'érosion de la biodiversité qui résulte de l'artificialisation des espaces par une remise en état des continuités écologiques,
- une gestion économe des espaces agricoles naturels et forestiers,
- prise en compte du programme de l'habitat et du plan de déplacement urbain,
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments

Mais elle a aussi supprimé le « pastillage ». Le « pastillage » consistait à isoler les constructions qui se trouvaient en zone « A » (Agricole) ou en zone « N » (Naturel) ou encore en zone « Nh » qui délimitait les contours du terrain supportant la construction. Du fait de la loi « ENE » toutes les zones « Nh » sont supprimées et la réglementation actuelle de ces habitations est intégrée soit en zone « A » (agricole) ou en zone « N » (naturelle). En terme d'urbanisme, il n'y a aucune modification.

Puis en 2014 est sortie la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR ». Cette loi :

- renforce les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain,
- supprime la notion de coefficient d'occupation du sol (COS),
- crée, suite à la disparition du « pastillage », deux commissions, une « agricole » et une « naturelle » qui devront donner leurs avis et se prononcer sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme en terme d'extension ou de constructions d'annexes.

Pour nous mettre en conformité avec les différents textes, nous avons donc pris la décision de faire une modification, avec enquête publique, de notre règlement afin d'intégrer les modifications demandées par les lois citées, mais aussi pour corriger notre règlement suite à quelques difficultés rencontrées lors de l'étude de nos dossiers d'urbanisme.

Cette modification ne change pas les orientations d'aménagement en termes d'économie, de démographie ou d'urbanisation. Ce n'est pas une révision mais une simple mise à jour.

La loi « ALUR » précise en outre que nous devons « revoir » notre PLU dans les 10 ans suivant son approbation. De ce fait une révision pourra être envisagée à partir de 2019 /2020.

Quelle évolution pour notre PLU dans les années à venir ?

Aujourd'hui notre PLU suit une démarche communale : une analyse de l'état des lieux qui permet d'identifier les enjeux en termes d'urbanisation (zone d'habitations et zones commerciales) de protections (zones agricoles et naturelles) et de choisir un projet d'avenir.

Mais il doit veiller aussi à être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT), les schémas directeurs et d'aménagements de la gestion des eaux (SDAGE et SAGE), les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les plans de déplacements urbains (PDU). Il doit en outre prendre en compte les schémas de cohérence écologique (SRCE) et les plans climat énergie territoriaux (PCET) mais aussi intégrer les différentes lois émises.

Aujourd'hui le fonctionnement des territoires de même que les enjeux environnementaux dépassent bien souvent les limites des communes (étalement urbain, extension des déplacements, continuités écologiques, protection des ressources...).

C'est pourquoi la loi « ENE » de 2010 a institué le PLU intercommunal (PLUi) comme la règle. Cette loi invite les collectivités à mener une réflexion à l'échelle d'un territoire et encourage l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) afin de mieux appréhender et de prendre en compte les enjeux spécifiques de la commune et ceux qui relèvent de l'intercommunalité.

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové «(ALUR) de mars 2014 renforce cette disposition en rendant obligatoire la prise de compétence « urbanisme » par les EPCI et donc l'élaboration d'un PLUi.

Cette réflexion a été menée par Lannion Trégor Agglomération. Elle passe d'abord :

- par le regroupement de trois communautés (Lannion Trégor Agglomération, la communauté de la presqu'île de Lézardrieux et la Communauté du haut Trégor) à compter du 1^{er} janvier 2017 en une seule communauté de communes,
- puis par la prise de la compétence PLU par la future communauté « Lannion Trégor Communauté » (LTC) au 1^{er} janvier 2017 et au plus tard le 27 mars 2017.

Bien que le PLUi soit élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la communauté de communes, la collaboration des communes est obligatoire.

Ainsi nous venons de faire notre dernière modification au nom de la commune et la prochaine modification ou révision de notre PLU se fera à l'initiative de LTC.

Même si la communauté de communes prend la compétence PLU pour l'instant et PLUi plus tard, toutes les demandes d'urbanisme seront toujours à déposer en mairie et c'est le maire au nom de la commune qui délivrera les différentes autorisations.

Gérard DAUVERGNE
Adjoint à l'Urbanisme



École maternelle

Sortie à l'aquarium de Trégastel de l'école maternelle de Saint Quay-Perros

Vendredi 30 septembre, l'école maternelle de Saint Quay-Perros s'est rendue à l'aquarium de Trégastel. Les élèves de grande section nous racontent cette matinée :

« Nous avons pris le car pour aller à l'aquarium. Nous sommes rentrés dans l'aquarium et un monsieur nous a expliqué beaucoup de choses devant un grand aquarium. Nous avons touché une araignée de mer, des algues et une étoile de mer. Nous avons visité aussi des pièces qui étaient sombres pour ne pas faire peur aux poissons et pour imiter les fonds marins. Il y avait dedans des aquariums avec de gros poissons: des vieilles, des bébés requins, des pastenagues,... C'était très bien! »

Cette découverte du monde marin sera complétée par une sortie "pêche à pied" à l'Estran de Saint-Guirec en juin ainsi que l'installation d'un aquarium dans la classe.



Visite très attendue...

Le Père Noël est venu nous voir ce matin. Il a bien reçu nos lettres et a admiré nos belles décorations de Noël. Nous lui avons chanté des chansons et la maman d'Eole nous a accompagnés à la flûte traversière. Le Père Noël nous a ensuite offert des cadeaux pour la classe : des kaplas, des jeux de construction, des puzzles et un tapis de jeu. Il nous a aussi distribué des chocolats. Nous avons été gâtés !! C'est parce que nous avons été très sages... Merci beaucoup Père Noël.

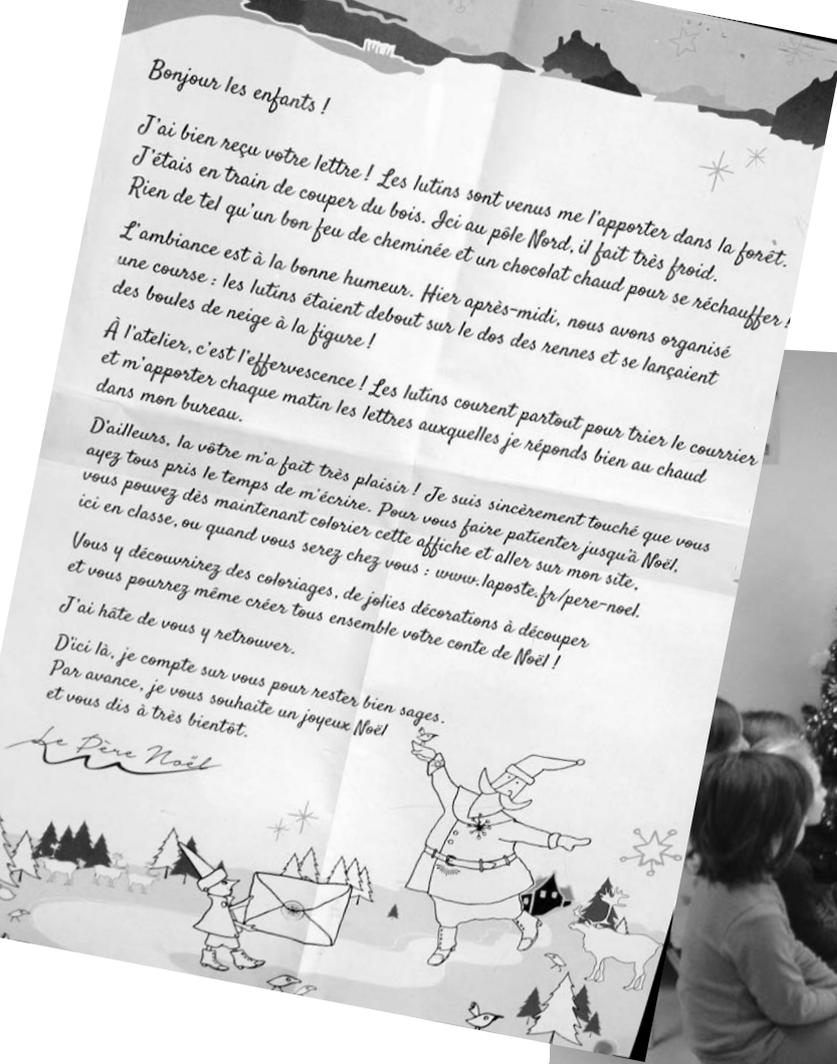
La galette des rois

Les enfants de maternelle ont invité les élèves du CP à venir goûter les galettes qu'ils avaient eux-mêmes préparées en atelier cuisine. Petits et grands ont savouré ce moment...et les galettes !



École élémentaire

Les CP ont écrit au Père Noël qui, sans attendre, leur a répondu.



Les ateliers de Noël



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi de 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire):** alternativement, tous les mercredis.

• **Encombrants et ferrailles :** 08 mars (dans la limite de 2M³ par foyer et à déposer sur la voie)

Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté

Au numéro : 02 96 05 55 55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tel : 02 96 48 02 91 - ouverture tous les jours : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h00. Le dimanche de 9h à 12 heures.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS **(Transport à assurer par vos soins).**

Après un tri attentif, allez déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles- verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02 96 49 10 10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi

CABINETS D'INFIRMIÈRES

- 41 Résidence de Kertanguy – Tél. : 02 96 23 25 37. – Soins à domicile
- Centre Médiplurriel – Kertanguy – Tél. : 02 96 49 10 10.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02 96 91 00 09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phoenix – bat.B2 22560 Pleumeur Bodou, tél.02 96 91 25 26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril**,

Avril, mai, juin **en juillet**,

Juillet, août, septembre **en octobre**,

Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au **02 96 49 80 40**

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France	Caroline DURIEU	06 61 80 81 75 (en dehors des heures scolaires) – of.cdurieu@orange.fr
Le Télégramme	Jean-Jacques BERTHOU	02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr
Le Trégor	Lise MUZELLEC	02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est actuellement fermée pour travaux.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (formulaire CERFA 15646*41)

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^e et 4^e jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous renseignements concernant les activités « espace-jeux » et « baby-gym », contactez le 06 77 13 55 05.

• **La ludothèque à LOUANNEC** : située dans la cour de l'ancienne école maternelle. Ouverte le mercredi : « semaine impaire » de 10h à 11h30. Fermée pendant les vacances scolaires. Contacts : Catherine CALVEZ au 06 75 36 50 22 et Nadyne ROGARD au 06 89 79 18 18.

APPELS D'URGENCE **POMPIERS : faire le 18** **GENDARMERIE : faire le 17** **SAMU : faire le 15**

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 29 septembre 2016 à 18 heures

Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoints, Jean François ORVEN, Pômme BROGGI, Roland GELGON, Christine PHILIPPE, Nicole DUPONT, Hervé LE GROSSEC et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie Paule LE GOFF (procuration à Gérard DAUVERGNE), Jean Jacques RIVIER (procuration à Hervé LE GROSSEC), Sylvie BART (procuration à Josiane REGUER) et Yves LE DAMANY (procuration à Karine ROULLEAU).

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 juin 2016
- 2 – Dossiers communaux : travaux, finances (ligne de trésorerie), rentrée scolaire (Ecoles et TAP), Vie associative, Urbanisme et PLU.
- 3 – Dossiers intercommunaux : rapport annuel du Syndicat d'Eau du Trégor, Syndicat intercommunal d'Entraide du Canton de Perros Guirec, Relais Assistantes Maternelles
- 4 – Dossiers communautaires :
 - Fusion LTC, Communauté de Communes du Haut Trégor et CC Presqu'île de Lézardrieux (projet de statuts, répartition des sièges, composition du Conseil communautaire)
 - S.E.M. Lannion-Trégor
 - Transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT)
- 5 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 juin 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Dossiers communaux :

A – Rentrée scolaire :

Josiane REGUER, Adjointe aux Affaires scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire à l'école Albert Jacquard et aux services communaux associés.

À l'école élémentaire, la même équipe pédagogique encadre 62 élèves répartis en trois classes :

Christelle GUEGAN, Directrice, 18 élèves (6 CP + 12 CE1)

Annie GORRY, 21 élèves (10 CE1 + 11 CE2)

Laurence LAGIER, 23 élèves (13 CM1 + 10 CM2)

Josiane REGUER indique les raisons de plusieurs départs : 7 déménagements, 1 « orientation scolaire » et 5 du fait du choix des familles.

À l'école maternelle, la nouvelle directrice, Anne COLLET, accueille 30 élèves. Elle est secondée par deux assistantes maternelles, Valérie LE GROSSEC et Anita LE BOUFFANT ainsi que deux Aides de vie scolaire (AVS), ces deux dernières nommées et rémunérées par l'Education nationale, pour deux enfants en situation particulière et difficile.

Reconduite par l'Education nationale dans ses fonctions d'Emploi de vie scolaire, Christine GUILLOSSOU apporte une aide administrative aux deux directrices à raison de trois jours par semaine en « élémentaire » et un jour par semaine en « maternelle ».

Concernant l'activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard et l'activité d'animation périscolaire, le Maire propose à l'assemblée de reconduire ces services pour l'année scolaire 2016-2017. Accord unanime du Conseil municipal.

La garderie : Valérie LE GROSSEC et Anita LE BOUFFANT assurent l'accueil du matin. Le soir, ce service est assuré par Annie LE QUERE, Anita LE BOUFFANT et Sophie LE BRETON.

Temps d'activités périscolaires : Sophie LE BRETON, nouvellement nommée, succède à Mylène DOLLE, qui a repris son parcours professionnel de professeur des écoles et a obtenu une affectation d'enseignante pour cette rentrée scolaire.

Sophie LE BRETON est titulaire du BAFa et une dérogation a été accordée jusqu'au 31 décembre 2016 pour assurer les fonctions de directrice. Cette personne va effectuer une formation de directrice et le Maire propose à l'assemblée que la commune participe au financement à hauteur de 50% du coût, déduction faite des subventions octroyées par la CAF22. Accord unanime du Conseil municipal.

Le restaurant scolaire : Jean François COZIAN, cuisinier, est toujours fidèle au poste. Il est assisté d'Annie LE QUERE, d'Anita LE BOUFFANT et de Sophie LE BRETON.

B – Travaux :

Yves DAVOULT, Adjoint chargé des travaux, dresse le bilan au moment de la rentrée :

a - Projet « Mairie » :

Gérard DAUVERGNE et lui-même suivent le dossier et assistent aux réunions de chantier tous les mardis matin. Aujourd'hui, le bâtiment est « hors d'eau et hors d'air ». Le chantier avance bien, conformément au planning prévu et la coordination des différents corps de métiers fonctionne bien. Les services techniques municipaux réalisent actuellement le doublage en pierre du mur. Cet aspect esthétique a été voulu par l'Architecte des bâtiments de France au moment de l'obtention du permis de construire. Ces travaux s'inscrivent hors du marché public du projet « mairie ». L'objectif est que ces travaux soient achevés en même temps que le reste du chantier.

b - Aux services techniques municipaux :

Une sonnerie a été installée en haut des marches d'accès à l'école élémentaire.

Un portail de secours est en préparation, côté « jardins familiaux », répondant ainsi aux directives du plan d'évacuation des écoles. Un exercice a eu lieu la semaine passée.

L'intervention de l'épareuse a pris du retard, la cause étant que le fournisseur n'a pas livré le nouvel engin, commandé en juillet, livraison prévue le 15 septembre et finalement sera livré le 15 octobre.

Le Maire explique ensuite qu'il a été saisi d'une demande de dénomination de lieu-dit par M. et M^{me} VALLIN afin de régler un problème de situation géographique ainsi que pour la distribution de courrier. Il est proposé de retenir le lieu-dit « Park ar Feuten » pour leur propriété. Accord unanime du Conseil municipal.

C – Urbanisme et P.L.U.

Gérard DAUVERGNE indique que peu de dossiers d'urbanisme ont été déposés. Concernant le P.L.U., il s'attache à finaliser le document et propose la tenue d'une réunion de travail. La date du 10 octobre 2016 à 18 heures est retenue.

D – Finances

Ligne de trésorerie :

Yves DAVOULT explique à l'assemblée que le budget communal peut connaître un décalage entre les dates de paiement des dépenses d'investissement engagées sur le projet « mairie » et celles des recettes tributaires du mode de versement des subventions et dotations accordées à la commune par l'Etat (DETR), la Région Bretagne (Contrat de partenariat Région/Pays)

ou encore par le Conseil départemental et LTC au titre du contrat de territoire.

Il explique ensuite les modalités de mise en place d'une ligne de trésorerie et propose la création de cette ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €

Trois organismes bancaires ont été consultés dont un qui déclare ne pas se positionner à la demande et le second qui se positionne à hauteur de 170 000 €

Le troisième organisme est le Crédit Agricole des Côtes d'Armor dont l'offre est la suivante :

- Montant : 300 000 €

- Durée : 12 mois

- Conditions de taux : taux variable Euribor 3 mois moyenné non floaté + marge 1,50%

- Frais de dossier : 0.25% du montant de la ligne, prélevés en une seule fois par débit d'office

Yves DAVOULT et le Maire tiennent à préciser qu'il s'agit ici d'une démarche de précaution et que le budget des travaux n'est pas remis en cause.

Accord unanime du Conseil municipal.

Fonds de concours pour la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux existants :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à la réhabilitation du logement social communal situé au 4 Avenue de la Mairie dont l'état est jugé vétuste. Le coût estimé de la réhabilitation thermique s'élève 21 832 € HT.

Le Maire explique que la commune peut bénéficier d'un fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Communauté au titre de la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux existants.

Le Maire rappelle ensuite les conditions d'éligibilité tel que décrites dans le guide des aides financières 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de ces travaux au cours de l'année 2016 et pour un montant de 21 832 € HT
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Dépenses : Matériaux pour 14 820 € HT + Travaux en régie pour 7 012 € (1 agent à 200h x 16.54 € + 1 agent à 200 h x 18.52 €)
 - Recettes : Fonds de concours pour 5 458 € + Fonds propre pour 16 832 €
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 de la commune
- Sollicite auprès de Lannion-Trégor Communauté un fonds de concours au titre de la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux existants.
- Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à ce dossier.

E – Vie associative

Josiane REGUER tient à annoncer la réussite du Forum des associations qui s'est déroulé le 03 septembre 2016 à la salle d'animation communale. Résumons la journée par « beaucoup d'associations présentes et un public venu en nombre ».

Concernant la Ken'Adot, cette manifestation sera reconduite s'il y a suffisamment de bénévoles pour l'organiser. Une réunion est prévue en mairie le 15 octobre 2016 à 11 heures.

3 – Dossiers intercommunaux : Rapport annuel du Syndicat d'Eau du Trégor, Syndicat intercommunal d'Entraide du Canton de Perros Guirec, Relais Assistantes Maternelles

A – Rapport annuel du Syndicat d'eau du Trégor :

Roland GELGON, Conseiller municipal et Président du Syndicat d'Eau, commente le document.

Karine ROULLEAU demande des explications sur les points suivants : la perte en réseau du volume d'eau représentant environ 500 000 € et l'augmentation des prix devant atteindre 8% sur trois ans.

Roland GELGON répond que la capacité d'autofinancement du Syndicat est faible du fait essentiellement que les tarifs n'ont pas été augmentés de façon importante. Cependant en 2014, ce budget a du supporter une augmentation de charge de 8% soit 130 000 € pour les raisons suivantes :

- Une participation au SDAEP puisqu'interconnecté, en forte augmentation. Par abonnés, et il y a 10140, on passe de 6,50 € à 11,50 € en 2016, soit 50 000 €
- L'obligation, par une directive européenne, de procéder au changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans soit 45 000 € par an
- L'accord financier avec le Syndicat d'eau de Kernevec qui prévoit que le Syndicat d'eau du Trégor paye 75% de leur investissement, soit 35 000 € par an.

Roland GELGON précise également que les tarifs du Syndicat sont en dessous de la moyenne départementale.

Concernant les pertes en ligne, il faut comprendre qu'elles sont la résultante de plusieurs facteurs physiques comme un affaissement de sols, des différences de températures (gel, sécheresse) et ceci sur 428 kms de canalisation d'eau en pression.

B – Syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros Guirec :

Pour information, le Maire indique qu'il a reçu du Syndicat une copie du courrier du Préfet des Côtes d'Armor contestant la légalité de la délibération du 02 juin 2016 décidant l'arrêt à compter du 02 octobre 2016 de l'activité « portage de repas à domicile », la procédure réglementaire n'ayant pas été respectée, les communes adhérentes n'ayant pas été consultées sur cette modification des statuts.

Le Maire pense que le Conseil municipal pourrait être amené à délibérer prochainement.

Quant aux cinq familles Kénanaïses qui bénéficiaient de ce service, elles ont reçu la visite de nos déléguées, Marie Paule LE GOFF et Sylvie BART afin de trouver une solution face à cette fermeture du service.

C – Relais Assistantes Maternelles :

Le Maire donne l'information comme quoi cette structure sera intégrée prochainement à Lannion Trégor Communauté.

4 – Dossiers communautaires :

A - Fusion LTC, Communauté de Communes du Haut Trégor et CC Presqu'île de Lézardrieux (projet de statuts, répartition des sièges, composition du Conseil communautaire)

Les délibérations suivantes sont approuvées à l'unanimité :

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION ISSUE DE LA FUSION DE LANNION- TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU HAUT-TRÉGOR ET DE LA PRESQU'ÎLE DE LÉZARDRIEUX AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 12 septembre 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prononcé la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux. Les conseils municipaux des communes intéressées disposent, à compter de la date de publication de l'arrêté, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant.

Cette composition doit être validée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. A défaut, la répartition de droit commun est arrêtée par le préfet.

L'article L. 5211-6-1 du CGCT précise les critères pour la composition du conseil communautaire. Le nombre et la répartition des sièges sont fixés soit :

Selon la répartition de droit commun

Le nombre de sièges est défini en trois étapes :

- a) Un nombre de sièges est attribué selon la strate démographique de la communauté et réparti entre les communes à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne : 48 sièges.
- b) Les communes n'ayant obtenu aucun siège à la proportionnelle obtiennent ensuite chacune un siège, appelé « siège de droit » : 36 sièges.
- c) Lorsque les sièges de droit représentent plus de 30 % du nombre de sièges prévus selon la strate démographique, un volant supplémentaire de 10 % est obligatoirement réparti à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les communes : 8 sièges.

Le conseil communautaire est composé de **92 conseillers titulaires et 48 conseillers suppléants** selon la répartition de droit commun annexée à la présente délibération.

Selon un accord local

La conclusion d'un accord local permet de majorer jusqu'à 25 % le nombre de sièges qui auraient été attribués selon les a) et b) ci-dessus sous-réserve du respect de certains critères.

Cependant, la configuration territoriale de certaines communautés, notamment lorsqu'elles comptent un grand nombre de communes peu peuplées, rend parfois impossible la présentation d'une répartition des sièges conforme car aucun scénario ne permet de respecter concomitamment les cinq critères requis.

Dans le cadre de la nouvelle agglomération, les seules possibilités d'accord local porteraient le nombre de sièges à 84 et entraîneraient ainsi une diminution du nombre de sièges par rapport à la répartition de droit commun.

VU	L'arrêté du 12 septembre portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux,
VU	La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU	Le Code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT	La présentation de la répartition des sièges en comité de pilotage fusion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint-Quay Perros, à l'unanimité :

APPROUVÉ	La répartition de droit commun des sièges du conseil communautaire de la nouvelle agglomération issue de la fusion.
-----------------	---

AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION "LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ" ISSUE DE LA FUSION AU 1^{ER} JANVIER 2017 DE LANNION- TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU HAUT-TRÉGOR ET DE LA PRESQU'ÎLE DE LÉZARDRIEUX

Le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 12 septembre 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prononcé la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017.

Cet arrêté a précisé les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération « Lannion Trégor Communauté » :

- Elle exerce les **compétences obligatoires** propres aux communautés d'agglomérations sur l'intégralité du périmètre.
- Elle exerce la somme des compétences optionnelles et facultatives des anciennes communautés dans le périmètre de ces dernières. La nouvelle communauté dispose ensuite d'un délai d'un an pour harmoniser les compétences optionnelles afin de les exercer de la même manière sur l'intégralité du périmètre, et d'un délai de deux ans pour les compétences facultatives.

Les réunions du comité de pilotage fusion ont permis de mener une réflexion en amont sur les compétences à exercer au niveau de la nouvelle communauté. Ainsi, afin d'harmoniser certaines compétences dès l'entrée en vigueur de la fusion, il est proposé d'adopter le projet de statuts ci-joint qui modifie les compétences de Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'avis favorable des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale des communes - ou inversement -, la modification des statuts sera actée par arrêté préfectoral.

1) Le projet soumis reprend, au titre des compétences obligatoires, celles devant obligatoirement être exercées par toute communauté d'agglomération. Il intègre ainsi les nouveaux transferts prévus par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- *Développement économique*. La notion d'intérêt communautaire est supprimée, à l'exception de la politique locale du commerce d'intérêt communautaire.
- *Promotion du tourisme – dont la création d'offices du tourisme*. L'office de tourisme de Perros-Guirec, unique office communal du territoire, est transféré à l'agglomération. Les trois communautés exercent déjà la compétence sur le reste du territoire.
- *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*. Deux communes sont concernées par ce transfert : Lannion et Perros-Guirec.
- *Collecte et traitement des déchets*. Cette compétence était déjà exercée au titre des compétences optionnelles par les trois communautés.

À noter également que l'identité de périmètre entre le Syndicat Mixte du SCOT et Lannion-Trégor Communauté engendre la dissolution automatique de ce syndicat au 1^{er} janvier 2017.

2) Les **compétences optionnelles** (*Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire, Maisons des Services Au Public*) seront exercées sur l'intégralité du territoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

En effet, la convergence des compétences optionnelles des trois communautés n'a pas rendu nécessaire l'utilisation du délai d'un an octroyé pour l'harmonisation. Pour les compétences d'intérêt communautaire, la nouvelle communauté dispose d'un délai de 2 ans pour définir l'intérêt communautaire. D'ici là, l'intérêt communautaire défini par les trois communautés continue de s'appliquer.

3) Concernant les **compétences facultatives**, elles peuvent être exercées dans le cadre des anciens périmètres durant un délai de 2 ans. Ainsi, la compétence « assainissement collectif » est exercée uniquement sur le périmètre actuel de Lannion-Trégor Communauté et sur la Communauté de communes du Haut-Trégor. Les autres compétences

facultatives sont exercées sur l'ensemble du nouveau périmètre.

Le projet reprend l'intégralité des compétences facultatives exercées par les 3 communautés, aucune restitution aux communes n'étant prévue.

La compétence « *action sociale en direction des personnes âgées et en direction de la petite enfance et de l'enfance jeunesse* » est limitée aux équipements cités dans le projet de statuts. Ces équipements sont les équipements actuellement gérés par les 3 communautés auxquels s'ajoutent les Relais Parents Assistants Maternels basés à Lannion, à Louannec et Plestin-les-Grèves. Ce transfert entraîne ainsi la dissolution du Syndicat de la petite enfance de Louannec et du Syndicat de la petite enfance de Plestin-les-Grèves.

Le « *financement du contingent d'incendie et de secours* » actuellement limité à la communauté d'agglomération sera exercé sur l'intégralité du territoire.

VU	L'arrêté du 12 septembre portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux,
VU	La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU	Le Code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT	Les réunions du comité de pilotage fusion relatives au projet de fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.
CONSIDÉRANT	Que ce projet de statut a été présenté en assemblée plénière réunissant les conseils communautaires des trois communautés amenées à fusionner et les maires des communes composant ces communautés le 16 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVÉ	Les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Communauté » issue de la fusion au 1 ^{er} janvier 2017 de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.
-----------------	---

B - S.E.M. Lannion-Trégor :

Le Maire donne lecture du calendrier estimatif envisagé par la S.E.M. Lannion-Trégor relatif au projet de lotissement à Kertanguy :

Le choix du maître d'œuvre a été fait le 08 septembre 2016

Projet d'aménagement : dépôt du dossier fin décembre 2016/ début janvier 2017 et retour du dossier fin mars/ début avril 2017.

Lancement de la consultation des entreprises : début avril 2017.

Dépôt des offres des entreprises : fin avril 2017

Analyse des offres puis attribution et détermination du prix de vente : 2^e quinzaine de mai 2017
Pré-commercialisation : fin mai 2017
Travaux : juillet ou septembre 2017

C - Transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) :

Le Maire tient à faire une mise au point et expliquer les raisons qui a perturbé la mise en place des nouvelles lignes de bus. Il reprend en partie le communiqué qu'a fait Joël LE JEUNE, Président de LTC lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2016.

L'ancienne ligne 15 dite « Côte de Granit Rose » est une ligne mixte gérée par le Conseil départemental 22 jusqu'en juillet 2016 qui assure du service scolaire et du service commercial. L'entrée de Perros Guirec dans la Communauté d'Agglomération en a fait une ligne complètement incluse dans le périmètre de transport de LTC qui, de ce fait, a obligation d'en assurer la gestion. Il s'agit donc d'un transfert de compétence entre le Département et LTC imposant au département de verser une compensation financière au titre du transport scolaire.

Il faut savoir que cette ligne est déficitaire de l'ordre de 880 000 € par an et elle fréquentée en très grande majorité par des usagers scolaires, à hauteur de 86%.

Le Département 22 a fait le choix politique de ne pas compenser le déficit du transport commercial et pour le transport scolaire, le niveau de compensation proposé par le Département 22 ne permet pas d'assurer le même niveau de service que précédemment et c'est ce qui a conduit LTC à rationaliser l'offre de service scolaire depuis la dernière rentrée scolaire.

Beaucoup de plaintes d'usagers ont été enregistrées et une analyse du service des transports est en cours au vu de ces nombreuses demandes d'améliorations. C'est vrai que le niveau de l'offre de service doit être amélioré mais il sous-entend que les moyens financiers suivent.

Karine ROULLEAU fait remarquer que la taxe transport payées par les entreprises qui y sont assujetties a augmenté.

Le Maire comprend bien la remarque mais il précise que LTC estime, après étude approfondie, que la compensation financière versée par le Département doit

d'être de 660 000 € alors que le Département fixe sa compensation à 220 000 €

D'autre part, la loi NOTRe va impacter l'organisation du transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 du fait du transfert de cette compétence des départements aux régions et aux intercommunalités. Il convient donc d'arrêter une compensation « provisoire » pendant une année. C'est ce que le Président de LTC a proposé au Préfet des Côtes d'Armor qui a autorité pour l'élaboration d'un arbitrage financier.

Revenant à la réalité du terrain, le Service Transport de LTC va proposer une offre supplémentaire comprenant une part de service à la demande et une part de lignes régulières en milieu de matinée et en milieu d'après midi.

Aéroport de Lannion : L'appel d'offre pour la liaison aérienne Lannion-Paris, va être lancé pour opérationnel le 23 septembre 2017. Les caractéristiques envisagées sont deux allers-retours trois fois par semaine. Le maintien de cette ligne est indispensable pour l'activité du bassin d'emploi de Lannion où vivent beaucoup d'entreprises à la pointe de la technologie. Cette liaison aérienne pourrait se faire à bord d'avions plus petits.

Il ne faut pas que la ligne s'arrête mais la bataille est dure avec le Département quant à la survie du Syndicat de l'Aéroport.

Contrat de territoire : il vient d'être signé entre les partenaires que sont le Département des Côtes d'Armor, Lannion Trégor Communauté et les communes.

4 – Questions diverses :

Incendie de l'église de TREMEL :

Karine ROULLEAU demande si le Conseil municipal de Saint Quay-Perros va délibérer pour verser une participation financière exprimant ainsi sa solidarité envers la commune de TREMEL.

Le Maire répond que ce point pourra être étudié en commission générale de travail avant d'être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 30 Novembre 2016 à 18 heures

Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoint, Sylvie BART, Roland GELGON, Pômmme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Gérard DAUVERGNE (procuration à Pierrick ROUSSELOT) jusqu'au 2-B inclusivement

Secrétaire de séance : Pômmme BROGGI est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en proposant que l'ordre du jour soit modifié comme suit :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2016
 - 2 – Finances communales et administration générale
 - 3 – Personnel communal
 - 4 – Dossiers communautaires et intercommunaux
 - 5 – Dossiers scolaires
 - 6 – Modification simplifiée du PLU et Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial
 - 7 – Questions diverses
- Accord unanime du Conseil municipal*

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Finances communales et administration générale

A – Tarifs 2017 :

Le Maire propose de maintenir les tarifs appliqués.

a) Tarifs Communaux

À l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs communaux suivants pour 2017 :

Concessions aux cimetières		Concessions au Colombarium	
15 ans	110 €	5 ans	200 €
30 ans	200 €	10 ans	390 €
		15 ans	530 €
		20 ans	660 €
		30 ans	940 €
Concessions aux cavurnes		Mur du Souvenir	
15 ans	110 €	10 ans	50 €
30 ans	200 €		
Photocopies			
Format A4	0,25 €		
Format A3	0,50		

b) Tarifs de la salle communale Yves GUEGAN

À l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2017 :

SALLES	LOCATION 1 JOUR		LOCATION 2 JOURS		MÉNAGE	
	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur
1+2 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
2+3 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
1+2+3 sans cuisine	185 €	300 €	195 €	310 €	50 €	50 €
Loc. occasionnelle	100 €	150 €				
Loc. cuisine	100 €	150 €				

COUVERTS + VAISSELLE				
1 Kit 50 couverts	50 €	80 €	50 €	80 €
2 Kit 50 couverts	95 €	155 €	95 €	155 €
3 Kit 50 couverts	135 €	225 €	135 €	225 €
4 Kit 50 couverts	170 €	290 €	170 €	290 €

ESTRADE	
Jusqu'à 24 m ²	100 €
Jusqu'à 48 m ²	200 €

Salle 1 : bas de la grande salle
Salle 2 : haut de la grande salle
Salle 3 : salle bleue

Caution : 500 €

Ménage complémentaire : 30 €heure si nécessaire

Salle 3 : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint Quay-Perros

Location 2 heures	Journée pour Kénaçais	Journée pour extérieurs
50 €	100 €	150 €

Location de la salle « bleue » uniquement :

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,
VU	La loi n° 96.314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,
VU	L'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1 ^{er} août 1996,
VU	L'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,
VU	La délibération du 30 mars 2016 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2016, et la délibération du 29 juin 2016 valant décision modificative N°1 du budget 2016.
CONSIDÉRANT	que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1 ^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
CONSIDÉRANT	qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
CONSIDÉRANT	qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

B – Autorisation d'engagement :

Yves DAVOULT propose, comme chaque année, d'autoriser à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2016.

Vote à l'unanimité de la délibération suivante :

AUTORISE	le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement du budget de la commune.
AUTORISE	le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
PRECISE	que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL (M14) T.T.C.		
Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations corporelles	20	0 €
Subvention d'équipement	204	31 600 €
Immobilisations corporelles	21	8 400 €
Immobilisations en cours	23	43 400 €

C – Admission en non-valeurs :

Yves DAVOULT indique que la Trésorerie de Perros-Guirec, en vue de la fermeture de l'établissement prévue le 1^{er} janvier 2017, doit procéder à des régularisations sur quelques situations, notamment concernant des titres impayés, pour une valeur totale de 3517.45 €

Ces titres correspondent à des Taxes Locales sur des enseignes et Publicités Extérieures, des loyers impayés et diverses concessions.

***** Arrivée de Gérard DAUVERGNE *****

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeurs pour un montant de 3517.45 €

D – Décision Modificative N°2 du Budget 2016 :

Yves DAVOULT informe l'assemblée que ce point est supprimé de l'ordre du jour.

E – Indemnité de Conseil allouée au Trésorier de Perros-Guirec :

Yves DAVOULT indique que le Percepteur de Perros-Guirec peut prétendre à des indemnités, pour ses divers conseils dans la gestion des budgets communaux. Le montant des indemnités 2016 s'élève à 464.30 € (indemnités & charges).

Yves LE DAMANY souhaite avoir des précisions sur le mode de calcul. Yves DAVOULT répond que ce montant est basé sur plusieurs critères, notamment sur le nombre d'habitants de la commune, et sur le montant des budgets.

Vote unanime du Conseil Municipal

F – Installation d'un commerçant ambulant :

Le Maire indique que le vendeur de pizzas « Pizza Délice » souhaite s'installer dorénavant à l'année, sur le parking communal près du rond-point de Kerliviec et propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 500 € l'année et ce, 6 jours par semaine.

Vote unanime du Conseil Municipal

3– Personnel communal

A - Prime de fin d'année 2016

Yves DAVOULT propose de verser à l'ensemble des employés communaux, au prorata de la Durée Hebdomadaire de Service de chaque agent, une prime de fin d'année d'un montant de 644 € (pour un emploi à temps complet), soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

Vote unanime du Conseil Municipal

B – Tableau des effectifs

Le Maire explique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs afin qu'il corresponde le plus précisément à la réalité. En effet, certains de nos agents sont notamment partis à la retraite et la commune avait émis le souhait de laisser les postes correspondants vacants. Cependant des recrutements ont été effectués depuis mais sur des grades différents. L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été sollicité pour ces cas précis.

De plus, certains agents ont bénéficié d'avancements de grade et il s'agit donc de supprimer les anciens grades de ces agents.

Le Conseil municipal, unanime, approuve la proposition du Maire et adopte le tableau des effectifs suivant :

EFFECTIF	EMPLOIS PERMANENTS	DURÉE HEBD. SERVICE
1	Attaché territorial	Temps complet
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adj. Adm. Territorial 2 ^{de} classe	Temps complet
1	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet
4	Adj. Tech. Territorial Principal 1 ^{re} classe	Temps complet
1	Adj. Tech. Territorial Principal 2 ^e classe	Temps complet
1	Adj. Tech. Territorial Principal 2 ^e classe	33H50
3	Adj. Tech. Territorial 2 ^e classe	Temps complet
1	ATSEM Principal 1 ^{re} classe	Temps complet

Ce tableau annule et remplace celui en date du 25 mai 2016.

4– Dossiers communautaires et intercommunaux

A – Rapport d'Activités 2015 de LTC

Le Maire précise que le compte-rendu du rapport d'activités 2015 de Lannion Trégor Communauté a été transmis à chaque Conseiller municipal afin d'en prendre connaissance, et que ce compte-rendu a été présenté en séance plénière du Conseil Communautaire. Le Maire considère donc que chacun a pris acte du rapport.

B – Bilans d'intervention sur les frelons asiatiques

Le Maire rappelle brièvement le principe de prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques, à savoir 50% à charge de la commune et 50% à charge de Lannion Trégor Communauté, soit 20 pour les nids « primaires » et 80 pour les nids « secondaires ». le surplus est à la charge des propriétaires.

Le coût total pour la commune de Saint-Quay-Perros est de 520 € (13 nids détruits) pour l'année 2016. Le Maire rajoute que Lannion-Trégor Communauté a mis fin à la prise en charge pour cette année, sachant que la destruction des nids n'est plus utile à cette période de l'année.

C – Société BP 222 (Business POOL 222)

Yves LE DAMANY informe l'assemblée que le BP 222, dispositif unique et complémentaire aux initiatives existantes, un accélérateur Breton spécialisé dans le « Business Development », a cessé son activité, suite à des problèmes budgétaires. Cette structure avait pour vocation d'aider les entreprises à se développer, en mettant à leur disposition, en région Parisienne, des locaux, des supports commerciaux et techniques. Elle était financée par l'ADIT (Association de Développement industriel du Trégor).

D – Portage de repas à domicile

Yves LE DAMANY questionne le Maire sur les conséquences de la fin du service de portage de repas aux Kénanais. Marie-Paule LE GOFF indique que 6 personnes bénéficiaient de ce service. Elles se sont dirigées vers un prestataire privé.

Sylvie BART précise que l'EHPAD de Perros-Guirec, a finalement mis en place un service de portage de plats, en embauchant du personnel. Yves LE DAMANY s'interroge sur le devenir du personnel du Syndicat d'entraide. Sylvie BART répond que 2 personnes ont accepté un poste d'aide-ménagère, les autres personnes sont à la recherche d'un poste par voie de mutation puisqu'elles sont titulaires.

E – Fusion de Lannion Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017 avec les communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux

Yves LE DAMANY s'interroge sur la représentativité des 60 communes au 1^{er} janvier 2017. Le Maire indique que la commune de Saint-Quay-Perros sera représentée par 1 titulaire, 1 suppléant et il y aura la possibilité qu'un conseiller soit présent au sein d'une commission (sur 7).

Yves LE DAMANY indique que ce fonctionnement écartera un peu plus les communes des informations et décisions. Le Maire répond qu'effectivement il sera difficile d'aborder tous les sujets en Conseil municipal.

F – Charte Territoriale sur l'eau & les milieux aquatiques sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers

Le Maire informe l'assemblée que ce point a été ajouté tardivement à l'ordre du jour, car la signature de la Charte est prévue le vendredi 16 décembre 2016 par Lannion-Trégor Communauté et l'ensemble des communes de LTC, situées sur le bassin versant.

Le Père Noël à l'école



La semaine



© Louis DUPR



© Hervé Le BONNIEC



© Hervé Le BONNIEC

de la création



© Hervé Le BONNIEC

© Louis DUP

Les vœux 2017 du Maire et du Conseil Municipal



CONSIDÉRANT	le Projet de Territoire 2015 – 2020 « L'Avenir ensemble ! » adopté le 30/06/2015 ;
CONSIDÉRANT	l'avis favorable de la commission n°5 en date du 21 novembre 2016 ;

Le Conseil Municipal unanime:

APPROUVE	la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques proposée par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien
AUTORISE	Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques ainsi que tous les documents relatifs à cette dernière. »

Roland GELGON ayant participé à un comité de pilotage le 29 novembre 2016, précise que cette charte a pour objectif de promouvoir de bonnes pratiques de gestion des espaces publics, vis-à-vis des enjeux liés à la qualité de l'eau, et d'établir des principes de collaboration entre le syndicat mixte et les collectivités de son territoire. Yves LE DAMANY demande s'il y a un caractère obligatoire. Le Maire répond qu'il s'agit de préconisations.

Roland GELGON rajoute qu'au 1^{er} janvier 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, mais qu'il est possible d'obtenir des subventions de la Région, du Département, concernant l'acquisition de matériels de désherbage alternatifs, et ce jusqu'en juin 2017.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité :
« Le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers regroupe 58 communes ayant tout ou partie de leur surface sur son territoire. La mission du syndicat est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en incitant l'ensemble des acteurs concernés de son territoire à participer aux actions proposées par le syndicat. Pour se faire, le syndicat a élaboré une charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques à destination des communes et EPCI de son territoire.

Les objectifs de la charte territoriale sont de promouvoir de bonnes pratiques de gestion des espaces publics vis à vis des enjeux liés à la qualité de l'eau et d'établir des principes de collaboration entre le syndicat mixte et les collectivités de son territoire.

Les engagements proposés concernent les espaces ruraux :

- Préservation et entretien du bocage
- Gestion différenciée des accotements et des fossés de bords de route
- Préservation de la fonctionnalité des zones humides et entretien des cours d'eau
- Lutte contre les plantes invasives

Les espaces urbains :

- Entretien des espaces extérieurs par des techniques alternatives au désherbage chimique et par une gestion différenciée des espaces verts

- Bâtiments, infrastructures et équipements par des pratiques d'entretien raisonné, la gestion des eaux usées et la mise en œuvre de pratiques permettent d'économiser l'eau

Les collectivités signataires s'engagent à :

- Respecter les recommandations de la charte
- Informer les prestataires des recommandations de la charte
- Adopter une démarche volontariste vis-à-vis des enjeux développés dans la charte
- Évaluer périodiquement les pratiques
- Communiquer auprès des habitants

Le syndicat de bassin versant s'engage à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la charte par :

- La mise à disposition de fiches techniques
- Des actions de formation et d'information des agents ou élus
- L'élaboration de supports de communication pour le grand public et les prestataires
- Un appui pour l'évaluation des pratiques.

5– Dossiers scolaires

A – Les effectifs

Josiane REGUER fait un rappel sur les effectifs de l'école Albert JACQUARD au 30 mai 2016 : 75 élèves à l'école primaire, avec une prévision à 70 élèves pour septembre 2016 et en maternelle, effectif stable avec 28 élèves.

Puis Josiane REGUER présente les effectifs réels de la rentrée scolaire 2016-2017.

Elle indique notamment que l'effectif de l'école primaire a baissé de manière significative, puisque 62 élèves sont comptabilisés en primaire, ceci pour diverses raisons : 4 déménagements représentant 7 élèves, 1 enfant dirigé vers une filière parallèle, et 5 enfants en partance vers une école privée.

Le nombre d'élèves à l'école maternelle est de 30.

Après cette présentation des effectifs au Conseil municipal, Josiane REGUER fait l'intervention suivante :

« Je voudrais avant tout évoquer les effectifs à l'école élémentaire. En Conseil municipal du 29 juin 2016, j'avais fait le point sur les effectifs : le nombre d'élèves était alors de 75 et les prévisions de rentrée de 70. Cette prévision à la baisse était tout simplement due à des déménagements annoncés et donc déjà enregistrés. A la rentrée de septembre 2016, la situation avait à nouveau changé : 62 élèves.

En Conseil municipal du 29 septembre 2016, je vous en avais informé et je vous avais une nouvelle fois donné les raisons de ces départs, les raisons étant très diverses : déménagements dus au travail ou à toute autre décision familiale, orientation scolaire qui se fait pour le bien de l'enfant, inscription en école privée qui est une liberté de choix, sans oublier les enfants du voyage qui ont un mode de vie différent.

Je tiens donc à dire que le mot de l'opposition dans le journal communal d'octobre m'a particulièrement indisposée :

1- Parce que les effectifs dans une école peuvent être imprévisibles dans un sens comme dans l'autre. Je vous rappelle que la rentrée 2015 s'est faite avec 63 élèves et qu'il y en avait 75 en juin dernier.

2- J'ai trouvé humiliant et outrageant pour le personnel en place de traduire tous les mouvements et déplacements des familles par « des pertes chiffrées », en laissant supposer une mauvaise ambiance au sein de l'établissement, c'est en tous les cas ce que je traduis en lisant votre texte « Que se passe-t-il dans cette école... question d'ambiance ? »

Pour ma part, ce n'est pas l'écho que je vous ai donné chaque fois que je vous ai parlé du personnel enseignant et communal de l'école : Je vous ai parlé d'une équipe accueillante qui collabore dans une ambiance excellente et je dis bien excellente. L'école Albert Jacquard mérite qu'on en parle positivement ».

B – Le plan sécurité

Josiane REGUER rappelle qu'un PPMS doit être mis en place dans chaque établissement scolaire. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement, afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'école. Ce plan définit notamment des lieux de confinement dans l'école.

Des aménagements seront mis en place progressivement à l'école Albert Jacquard. Un portail supplémentaire a déjà été posé. Une sonnette a été installée à l'entrée de l'école élémentaire (en haut de l'escalier).

Trois exercices PPMS et 3 exercices incendie doivent être obligatoirement réalisés durant l'année :

- PPMS : le 1^{er} exercice "attentat-intrusion" a eu lieu le 13 octobre 2016

- Incendie : le 1^{er} exercice a eu lieu le 23 septembre 2016.

Josiane REGUER précise que d'autres exercices auront lieu durant l'année scolaire.

C - Le personnel

Josiane REGUER informe l'assemblée qu'Anita LE BOUFFANT qui assure le remplacement de Claudine

RIELLAND, ATSEM, depuis la rentrée de septembre 2015 ne renouvellera pas son contrat, pour des raisons personnelles. Son contrat se termine le 10 décembre 2016. Elle propose d'assurer la semaine du 12 au 16 décembre 2016, c'est à dire jusqu'au départ en vacances de Noël. Un recrutement est en cours.

D -Les TAPS

Josiane REGUER indique qu'une demande de prorogation à la dérogation concernant les fonctions de directrice de Sophie LE BRETTON a été faite. En effet, Sophie LE BRETTON, la coordinatrice TAPS, titulaire d'un BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur) s'inscrira à une formation BAFD (Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur) en 2017, dès que les dates des stages seront parues. La participation de financement proposée par la commune est de 50% du coût de la formation.

L'équipe des animateurs est stable et le planning des activités apparaît sur le site de la mairie.

Actuellement, Sophie LE BRETTON conduit son groupe (10 enfants) tous les mardis en salle bleue, pour une séquence chant choral dirigé par la chorale « Quay des chants » (13h15 à 16h15)

La chorale et les enfants préparent des chants de Noël, qu'ils présenteront aux autres enfants des écoles, le mardi 13 décembre 2016, après le repas de Noël de la cantine, à la salle d'animation à 15h15.

E - Noël des enfants

Josiane REGUER indique que la date du passage du Père Noël n'est pas encore connue. Pour le spectacle de Noël, les enfants des écoles bénéficieront d'une séance cinéma aux baladins de Perros-Guirec.

F – Crédits Scolaires

Yves DAVOULT présente les chiffres en indiquant qu'il n'y a pas de changement concernant les dépenses de fournitures, à l'école Albert JACQUARD.

Le Conseil Municipal, unanime, vote les crédits scolaires suivants pour l'année civile 2017 :

Écoles	Nbre d'élèves	Fournitures /élèves	
		€	Total
Elémentaire	62	39 €	2 418 €
Maternelle	34	39 €	1 326 €

	Petit matériel	B.C.D.	Achat livres scolaires	Transport	Noël	TOTAL
Elémentaire	630 €	550 €	650 €	3 200 €	279 €	7 727 €
Maternelle	630 €	465 €		900 €	144 €	3 465 €

Le transport comprend les sorties pédagogiques de l'année (voile + piscine + 1 sortie/casse + ciné Noël).

Les dépenses suivantes sont payées directement sur le budget communal :

Activité « piscine » : 120 € x 11 séances : 1320 € et
Voile : 700 €

G – Informations diverses

Josiane REGUER indique que le club d'athlétisme de Saint-Quay-Perros a reçu une labellisation de la part de la Fédération Française d'Athlétisme :

Label ARGENT dans les secteurs Athlétisme jeunes et Athlétisme sur piste.

Label BRONZE en Athlétisme hors-stade

CERTIFICATION : Secteur Athlétisme de Santé Loisir.

Josiane REGUER informe qu'une réunion concernant la prochaine KEN'ADOT s'est tenue en mairie le samedi 15 octobre 2016. Le but de cette réunion était de faire le point et d'avancer dans l'organisation de cette journée, prévue le dimanche 14 mai 2017. La prochaine réunion est programmée le samedi 25 mars 2017.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Le Maire informe le conseil municipal que l'Assemblée Générale de l'Animation Kénaïaise est prévue le 3 décembre, pour le renouvellement du bureau, à priori démissionnaire.

Puis Yves DAVOULT fait un point sur les travaux de la mairie. Le local des associations a bien avancé au détriment de celui de la bibliothèque. Le secrétariat devrait déménager fin décembre-début janvier 2017 dans la nouvelle extension, afin que l'ancien bâtiment puisse être rénové. Yves DAVOULT précise qu'une visite sera très prochainement organisée pour les conseillers municipaux.

Le Maire revient sur la fermeture de la bibliothèque municipale, et précise que suite à l'obtention de l'aide financière accordée par le Conseil départemental pour l'achat de livres, dans le cadre du programme « Lecture publique – accès au savoir », il serait préférable de décaler le financement sur les années 2017-2018-2019, et non pas sur 2016-2017-2018, comme prévu sur la délibération en date du 27/2/2016.

Vote unanime du Conseil Municipal

6 – Modification simplifiée du PLU et Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

A – Modification simplifiée N° 3 du PLU

Gérard DAUVERGNE prend en compte les différentes modifications sur le règlement du P.L.U et indique la procédure à suivre concernant une modification simplifiée, à savoir : envoi des documents aux PPA (Personnes Publiques Associées), envoi du dossier au Tribunal administratif (après avis des PPA) qui nommera un commissaire enquêteur.

L'enquête publique sera programmée vers le mois de février 2017, et ce pendant 1 mois. Puis le commissaire-enquêteur remettra son rapport, qui devra être validé avant que la modification simplifiée soit appliquée. Cette validation peut être envisagée vers le mois d'avril 2017.

L'ensemble des modifications du P.L.U et du rapport de présentation est validé par le Conseil Municipal.

B – Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

Gérard DAUVERGNE présente la synthèse des aménagements proposés par le bureau d'études ECR environnement, concernant le réseau d'eau pluvial sur la commune de Saint-Quay-Perros. Ce document doit être validé afin d'être joint au dossier de la modification du PLU N°3.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

7 – Questions diverses

A – Dérogation au repos dominical des commerces

Le Maire rappelle que la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a modifié les dispositions du Code du travail relatives au pouvoir du Maire de déroger à la règle du repos dominical. Le Maire peut autoriser l'ouverture des magasins jusqu'à 12 dimanches. Cependant il est nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, c'est-à-dire Lannion Trégor Communauté.

Le Maire informe que le magasin Ludendo (King Jouets), zone commerciale de Kéringant a sollicité l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2017, dimanches concentrés sur la période estivale et celle de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Quay-Perros, par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Roland GELGON et Nicole DUPONT) et

1 ABSTENTION (Pomme BROGGI), donne un avis favorable à la demande d'ouverture de 12 dimanches en 2017, du magasin Ludendo.

B – Déserts médicaux

Yves LE DAMANY informe l'assemblée que Madame LE HOUEROU Annie, Députée de la 4^e circonscription des Côtes d'Armor, souhaite que la répartition géographique des médecins soit beaucoup plus homogène sur les territoires, notamment en rendant plus complexe la possibilité aux médecins de d'installer dans une zone déjà bien pourvue. Cela permettrait d'éviter les déserts médicaux.

Le Maire approuve cette idée et propose de prendre une motion lors du prochain Conseil Municipal. Le Maire rajoute qu'il a reçu le Docteur LANNUZEL, médecin à Saint-Quay-Perros, qui est à la recherche de logements dans le secteur, pour des étudiants en médecine (2 jours/semaine). Un logement chez l'habitant pourrait être envisagé.

C – Station d'épuration

Yves LE DAMANY s'inquiète des travaux prévus à la station d'épuration de Perros-Guirec, à hauteur de 3 m, et demande s'il y aura des répercussions sur les tarifs. Yves DAVOULT rétorque ne pas avoir eu d'information à ce sujet, et qu'il était prévu que chaque commune garde ses spécificités lors du transfert de la compétence assainissement à Lannion Trégor Agglomération. Cependant une revoyure est prévue en 2018.

D – Eglise de Trémel

Yves LE DAMANY demande si la commune participera au financement de la reconstruction de l'église de Trémel, à hauteur de 1 euro par habitant, comme l'avait suggéré Le Président de Lannion-Trégor Communauté. Le Maire indique qu'il ne souhaite pas engager la commune dans cette direction, mais que chacun, à titre individuel, peut participer à ce financement.

E – Semaine de la création

Marie-Paule LE GOFF indique que le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à 18H, à la salle d'animation Yves GUEGAN. L'exposition sera ouverte au public du 18 au 26 décembre 2016.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Cérémonie du 11 Novembre 2016

Première Guerre Mondiale ou la Grande Guerre. La «der des der» comme disaient les poilus.

Pourquoi les poilus? En ces temps-là, la barbe n'était portée que par une élite et la moustache réservée principalement aux militaires gradés. L'homme du peuple ne se rasait que le dimanche...

Croyez-vous que dans sa tranchée boueuse le fantassin avait les conditions pour se raser ? Voilà pourquoi l'expression: Les Poilus.

N'oublions pas que cette boue, la pluie, la neige et le froid concernaient tous les combattants de quelque côté qu'ils soient et ces conditions étaient l'ennemi commun. Aussi, par temps clément, si un soldat allait faire trempette dans un ruisseau, le soldat de l'autre côté ne tirait pas. Une trêve s'était instaurée et des trêves de la sorte, il y en a eu beaucoup à l'insu de la hiérarchie. (Soupe, corvées d'eau évacuation des blessés et des morts, fêtes religieuses etc...)

Sous la carapace boueuse, crasseuse de l'harnachement des fantassins qui se faisaient face, il y avait des êtres vivants : des hommes avec le même amour de la vie que ceux d'en face. En dehors de l'assaut où ils étaient dopés



à la gnôle et dans l'obligation «du chacun pour soi» une certaine sympathie entre eux s'était instaurée, (bien que la fraternisation soit interdite, et punie sévèrement). Ce n'était plus des soldats, ils étaient redevenus des hommes. Les français échangeaient avec les allemands des cigarettes contre du pain. Pour les fêtes religieuses, un cantique sortant d'une tranchée, était repris dans la tranchée dans face, voire continué par un autre, applaudi des deux côtés; des exemples je pourrais vous en citer beaucoup.

Vous pourriez me dire: «C'est du cinéma», comme le film français «Joyeux Noël» de Christian Carion en 2005 qui n'est pas du cinéma...ou bien avant, dans le film de Jean Renoir en 1937 «La grande Illusion» quand on entend la dernière réplique «Tire pas, ils sont en Suisse» alors qu'ils n'y étaient encore pas...

Marc Ferro, aidé d'historiens européens, a recensé des vraies lettres de soldats et beaucoup d'autres bloquées pas la censure dans un livre «Frères de Tranchées» dont une partie de cette synthèse est extraite du chapitre «Ici les Français et les boches parlent ensemble comme en temps de Paix»

Je terminerai par cette réflexion issue du carnet du caporal Louis Barthas du même livre décrivant l'horreur d'une guerre «deshonorante pour notre siècle, flétrissante pour notre civilisation dont nous étions si orgueilleux.»



Claude-Henri Mattenet
11 novembre 2016

Amicale laïque

Le nouveau bureau de l'ALK élu en octobre vous souhaite une excellente année 2017, pleine d'épanouissement et de projets pour vous et vos familles. Nous remercions chaleureusement le président et la secrétaire sortants, Gwenael JOUAN & Gaëlle ANSEAUME et tous nos bénévoles sans qui nous ne pourrions rien faire. L'amicale laïque kénanaise (ALK) est l'association de parents d'élèves de l'école Albert Jacquard, mais est ouverte à tous ceux qui font vivre la commune. Cette année, elle propose des activités autour de 7 sections : école, théâtre enfants, art floral, musique, danse, peinture et ensemble vocal "Anouna". Des rapprochements entre les sections et avec les enfants sont prévus au cours de l'année.



Contact : amicalelaique.kenanaise@gmail.com





La section école contribue aux projets pédagogiques des écoles maternelle et élémentaire en finançant des sorties, la classe de voile, des spectacles, des intervenants extérieurs... (transports payés par la mairie) selon les demandes des enseignantes. Pour cela, elle organise diverses actions comme les ventes de gâteaux, de chocolats de Noël, les sapins, la fabrication de madeleines et la tombola.

Ainsi, en octobre, les élèves de maternelle ont découvert la faune de l'aquarium marin de Trégastel. Cette visite sera complétée par une sortie pêche à pied sur l'estran, au mois de juin. De plus, comme tous les 2-3 ans, l'ALK participe au financement du voyage scolaire des CM qui partiront 3 jours à la base départementale de plein air de Guerlédan au mois de mai.

N'hésitez pas à vous faire connaître et à rejoindre les bénévoles pour participer à la prochaine action, la fabrication et la vente de madeleines le 28 janvier, qui reste traditionnellement un temps fort de l'année ! De délicieuses madeleines « fait maison », proposées par paquets de douze au prix de 3€, qui pourront être commandées à l'avance (via la mairie ou l'école), ou achetées le jour même à l'entrée d'Intermarché Saint Quay-Perros de 9h15 à 12h30.

La section école organise également des moments de convivialité qui rythment l'année scolaire : soirée Paella, goûter "carnaval" déguisé (4 mars), chasse à l'œuf (2 avril), kermesse (25 juin)...

Le samedi 15 octobre dernier, à la salle Yves Guégan, l'Espagne était au menu : sangria, gaspacho, paëlla et tarte aux pommes ont été servis aux enfants, parents d'élèves, enseignantes, membres de l'amicale et habitants de la commune, soit environ 80 repas sur place et 60 emportés. La soirée était animée par le trio Saboreando et son répertoire de musique traditionnelle sud-américaine alliant tangos, valse, cumbias et boléros. Les morceaux chantés étaient accompagnés à la guitare et à la flûte traversière. Une participation improvisée des membres de l'ensemble vocal « Anouna » de l'ALK a aussi réjoui l'assemblée.

Contact : Camille Houzet : svt.houzet@yahoo.fr





Section théâtre

L'atelier théâtre-enfants a commencé le 20 septembre sous la direction de Christine Paillat, avec 2 groupes : le mardi de 17h à 18h (GS-CP) et de 18h à 19h (CE1-CE2). C'est un travail de découverte basé sur le jeu du corps, le mouvement dans l'espace et la voix. Les pièces seront présentées au public le samedi 20 mai à 14h à la salle Yves Guégan.

Contact : Céline Guégan : guegan.celine@orange.fr



Section musique

Cette nouvelle section propose aux enfants de maternelle des séances hebdomadaires d'éveil musical animées par Claire Guichen. Les cours ont lieu les lundis et mardis de 17h à 17h45 à la salle bleue. Lors de la dernière séance avant les vacances de Noël, les enfants ont présenté leur travail à leurs parents : chants, histoires musicales et apprentissage de la gamme.

Contact :
Camille Houzet : svt.houzet@yahoo.fr



L'activité Art Floral de l'amicale Laïque, se réunit un lundi par mois ; sur les conseils de Chantal, les dames réalisent de très belles compositions, dans une très bonne ambiance.

En cette fin d'Année, Chantal a proposé 2 compositions sur le thème de Noël : "Etoile brillante" et "Pommes de pin enneigées".

La section a proposé une animation "Noël" pour les enfants. Une dizaine d'enfants a réalisé un petit sapin de Noël. Enfants et encadrants étaient très contents de ce moment de partage. Le rendez-vous est pris pour la fête des mères.



Les inscriptions pour les activités enfants se font par l'intermédiaire de l'école et un mot sera mis dans les cahiers. Si vous souhaitez rejoindre l'activité adulte, un lundi par mois (les lundis 23/01, 27/02, 27/03, 24/04, 22/05 et 12/06 2017). Trois horaires sont proposés : 9h30, 14h et 18h.

Contact :

Mail : regine.thomas-botrel@laposte.net

T. 07 68 92 69 28



Section danse

Cette année, la section danse propose deux stages de découverte de la danse africaine aux vacances de février, du lundi 13 au mercredi 15 février, à Saint-Quay Perros :

- Stage enfants (5 à 12 ans), de 11h à 12h
- Stage de découverte adultes et adolescents de 19h à 20h30



Ces stages seront encadrés par des intervenants de l'association Un Baobab Sous Le Pied de Lannion :

Freddie Herasse

Artiste confirmée de formation circassienne, également musicienne, c'est dans la danse africaine que Freddie a trouvé sa vocation. Elle intègre rapidement « La Troupe du Baobab ». Inspirée de Fouzia Bouabelatti, elle se forme auprès de grands noms de la danse d'Afrique de l'Ouest en Europe et jette désormais son dévolu sur la transmission de cet art en encadrant des cours/stages de découverte de la danse africaine.

David Trolong



Musicien et professeur de percussions africaines depuis plus de 15 ans, il se forme, en Europe ou lors de voyages en Afrique, auprès de grands maîtres africains. Reconnu pour ses qualités de pédagogue, il a enseigné dans différentes structures et auprès d'un public varié (enfants, ado., adultes, parfois en situation de handicap).

Contact :

Hannah Issermann : hannah.issermann@gmail.com

Section vocal anouna

L'ensemble vocal Anouna fait partie depuis la rentrée scolaire de l'amicale laïque de St-Quay-Perros. Anouna, c'est quoi et d'où vient ce nom ?

Anouna, c'est actuellement huit choristes amateurs dirigés par Danielle Gallais, qui se retrouvent chaque mardi soir dans la salle bleue à St-Quay, pour répéter dans une ambiance studieuse, mais surtout détendue et conviviale ; le but principal étant de se faire plaisir en progressant sans se prendre au sérieux.

Anouna, c'est un nom qui vient d'un vieux mot celte représentant un ensemble de trois sortes de musique ancienne, berceuses, complaintes et chants joyeux. C'est toute cette diversité que nous voulons traduire dans notre répertoire, composé de chants profanes et sacrés de diverses époques, du 13^e siècle au contemporain, ainsi que d'un programme de Noël.

Depuis la rentrée d'octobre, Anouna s'est produit au café Théodore à Trédrez-Locquémeau avec l'ensemble

Micado, un concert fait d'amitié et de chants joyeux, placé sous le signe de la séduction pour Anouna, et qui s'est terminé par un moment très convivial agrémenté de chants à boire au milieu du public.

En novembre nous avons proposé un programme composé de quelques pièces sacrées et de chants profanes adaptés au caractère culturel de la chapelle Notre Dame à Plestin les Grèves. Un concert qui à n'en pas douter a apporté aux résidents beaucoup de joie, si l'on en croit les sourires sur les visages, les commentaires heureux et les applaudissements.

En décembre, nous avons été accueillis dans le cadre enchanteur des marchés de Noël, à Kéraudy tout d'abord puis à Cavan, où nous avons interprété un programme de chants de Noël très variés, allant de quelques chants sacrés aux Noëls traditionnels, sans oublier bien sûr l'incontournable Jingle Bells.

Un dernier mot, Anouna souhaiterait équilibrer ses pupitres en accueillant quelques personnes aimant chanter, même sans connaissance de la musique, prêtes à s'investir pour acquérir l'autonomie suffisante pour être à l'aise dans un petit chœur. Avis aux amateurs!

Contact :

marielaure.barret@gmail.com
ou jeannette.le-roy@orange.fr

Voici en avant-première, quelques projets à l'étude pour 2017 :

- en mars ou avril, nous serons au temple de Perros Guirec,
- comme l'année dernière nous participerons en juin à la fête de la musique,
- et puis, nous offrirons aux kénanais un florilège de nos meilleures chansons.

Les dates de ces manifestations seront annoncées dans la presse.



Les peintres du mercredi



Les peintres du mercredi vous souhaitent à tous une bonne année 2017

L'Association Trankilik pratique le Qi Gong depuis 11 ans ; La pratique régulière du Qi Gong nous donne la santé, l'équilibre émotionnel, la résistance au stress et aux différentes souffrances de la vie, et surtout stimule la vitalité en nous pour mieux vivre notre vie. Ces bienfaits passent par la persévérance de la pratique. C'est dans la durée, imprégnée dans notre vie que l'on observe les résultats. Les exercices de Qi Gong utilisent des postures statiques ainsi que des mouvements dynamiques. Le travail dynamique fait circuler l'énergie, harmonise le fonctionnement des 5 organes et assouplit les articulations et les muscles. Le travail statique renforce et nourrit l'énergie vitale à l'intérieur ; une fois la posture installée « la conduite de l'énergie » nourrit l'énergie par la respiration, les sons, les couleurs, les images. Ce travail statique joue un rôle très important dans la pratique du Qi Gong ; Le Qi Gong est accessible à tous, à tout âge de la vie, il n'y a pas de recherche de performance.

Nitya nous enseigne les bienfaits du Qi Gong **tous les Jeudis de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30.**



Un nouveau cours de Qi Gong vous est proposé **tous les Lundis soir de 17h35 à 18h35 avec Gilles Le Picard.**

Nitya pratique également deux cours de Yoga de Satyananda et Yoga Nidra **tous les Jeudis de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 20h.**

L'Association vous propose un stage de massage de réflexologie Thaï le Samedi 11 février 2017 à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30

Site de l'Association: www.trankilik.jimdo.com

Contacts :

Maryvonne Autret : 02 96 48 59

Nicole Mérel : 02 96 48 46 04

Courriel : trankilik@orange.fr

L'animation kénanaise en sommeil en 2017



L'«Animation Kénanaise» a tenu son assemblée générale samedi 03 décembre 2016.

Devant son équipe de bénévoles au grand complet, Christophe CARMES, le président, a ouvert la séance et Christian LOGIOU, le trésorier, a dressé le bilan financier positif des 2 grandes festivités de l'année, à savoir la fête de la musique et le fest noz du mois de juillet.

Les membres du bureau ont souhaité mettre fin à leur fonction. Le bureau n'ayant pu être renouvelé, «L'animation

kénanaise» se met en sommeil en 2017 et laisse ainsi du temps à de nouvelles personnes motivées pour une relance possible de l'association.

Présent dans la salle, le Maire remercie ce groupe d'amis devenus organisateurs des fêtes de St Quay -Perros depuis maintenant 15 ans. Il souhaite que des rassemblements festifs perdurent dans la commune et encourage une nouvelle génération à relever le défi.

Des finances très saines, du matériel et un savoir faire: «l'Animation Kénanaise» attend de pouvoir passer le relais.

À l'occasion du dernier trimestre, nous avons partagé le mercredi 19 octobre un délicieux couscous. Le samedi 19 novembre, l'amicale a reçu quelques 105 convives à son repas dansant annuel ; John et Jean-Yves ont su animer cet après-midi festif et convivial. Nous avons également fêté le 23 novembre le traditionnel Beaujolais nouveau, agrémenté d'une assiette de charcuterie. Une partie des adhérents se sont rendus à Carhaix le lundi 5 décembre pour un déjeuner dansant suivi d'un magnifique spectacle « Nuits blanches de St Petersburg » : tradition, légende et bonne humeur au programme de cet authentique cabaret russe.

AGENDA DE PROXIMITÉ 2017

- Mercredi 25 janvier à 14h : Assemblée générale – cotisation = 13 €
- **Dimanche 19 mars à 15h** : Thé dansant (animation « Arpège » ; entrée = 6 €)

L'Amicale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2017, bonheur et santé ; profitons de tous les petits plaisirs du quotidien.

Le Président,
Jimmy Bart.



La Bourse aux vêtements

Les deux bourses d'automne (vêtements et jouets) ont connu un taux de fréquentation et de vente à la hausse:

La Bourse aux vêtements d'hiver a réalisé une vente très supérieure à celle du printemps.

A la bourse aux jouets, 50% des jouets déposés ont trouvé preneurs.

Bourse aux vêtements du printemps 2017

DÉPÔTS	Mercredi 8 mars de 9h à 17h
VENTES	Vendredi 10 mars de 13h30 à 18h et Samedi 11 mars de 10h à 13h
REPRISE	Mardi 14 mars de 16h à 18h



Ensemble Choral et Instrumental Awel-Dreger





L'Ensemble Choral Awel Dreger et l'orchestre d'Harmonie de Perros-Guirec ont donné ensemble deux concerts en cette fin d'année 2016, l'un au Palais des Congrès de Perros Guirec en faveur de la Croix Rouge et l'autre à l'église de Langoat. Ces deux concerts ont eu beaucoup de succès.

Les concerts annoncés pour l'année 2017 sont les suivants :

- Le vendredi 30 juin à la chapelle de l'école Saint Joseph de Lannion à 20h45,
- Le mardi 4 juillet à l'église de Louannec à 20h45
- Le samedi 15 juillet à l'église de Trebeurden à 20h45.

La chorale répète tous les mercredis soirs à 20h30 à la salle Yves Guegan de Saint Quay- Perros sous la direction de Laurence Le Gall, professeur de chant. Toute personne désirant chanter est la bienvenue.

Contact :

Janig Le Moing

T: 02 96 37 64 38

Mail : janig.lemoing@orange.fr

"Quay des Chants"

Tous les mardis de novembre et décembre, un groupe d'enfants de CM1/CM2 de l'école Albert Jacquard, accompagné de son animatrice Sophie, est venu nous rejoindre sur le lieu de nos répétitions. Nous avons pris beaucoup de plaisir à les initier au chant choral.



Le mardi 13 décembre, devant l'ensemble des élèves, les enseignantes, les animatrices et quelques parents, nous avons donné une représentation de notre travail en commun dans la salle Yves Guégan. Les photos ci-jointes illustrent parfaitement cette collaboration appréciée par les enfants et notre groupe choral.

Une expérience réciproquement appréciée à renouveler.



Gym Loisirs

Les cours de gymnastique et de Pilates de l'association "Gym-Loisirs" ont repris à la salle Yves GUÉGAN depuis début septembre.

Pour rappel :

Cours de Gym entretien avec Patricia THEPAUT le lundi de 19h à 20 h et le jeudi de 9h15 à 10h15.

Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader les mardi et jeudi de 13h15 à 14h15.

A noter : 46 adhérents pour la Gym et 34 adhérents pour le Pilates (cours de Pilates complets pour l'année 2016-2017).

Suite à l'assemblée générale du lundi 12 décembre, voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Marie-Hélène Le Berre

Vice présidente : Marie-Louise Lebiez

Trésorière : Rosa Zampese

Trésorière : adjointe : Dominique Robard

Secrétaire : Annie Crolet



Merci à Murielle THIERRY pour ses conseils en tant qu'ancienne trésorière de l'association.

Merci également à Marie-Thérèse LE HÉNAFF, Odette LE BARBU, Angèle BOUDER et Monique MEYER pour leur aide logistique.

L'association "Gym-loisirs" vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

Ouverte le mardi 13 septembre 2016, la saison 2016-2017 a permis aux Scots Bonnet de danser 15 fois au cours du dernier trimestre 2016 et de découvrir 82 danses originales (sur les 18.000 que compte la danse écossaise).

À côté des activités du mardi soir, plusieurs danseurs ont également participé aux activités suivantes :

- Bal de Jersey des 9 et 10 septembre (5),
- Stage à Bournemouth du 16 au 18 septembre avec SERTA (South-East Region Teachers' Association) (1)
- Prestation à Québriac le dimanche 25 septembre (Vaincre la mucoviscidose) (3),
- Stage et Bal à Paris les 15 et 16 octobre (1)
- Stage à Josselin les 21 et 22 octobre (7),
- Stage à Guernesey le 12 novembre (3),
- Ceilidh écossais à Saint Quay Perros le 26 novembre (7),
- Stage et Bal à Lisbonne du 2 au 4 décembre (1),
- Bal à Bournemouth le 10 décembre (3).

Ceilidh écossais

Un ceilidh (écossais ou irlandais) est avant tout une rencontre sur un thème. Le samedi 26 novembre en salle Yves Guégan, une vingtaine de participants venant de différents horizons de Bretagne (Scots Bonnet :

7, Ploubezre : 5, Plouégat-Guerrand ou Moysan : 2 (britanniques), Lannilis : 2, Maël-Carhaix : 2, Glomel : 1, Saint Quay-Perros : 2) se sont réunis autour du thème de la danse écossaise.

Un ceilidh est animé par un maître de cérémonie qui explique chaque danse dont la simplicité est telle qu'elle n'exige absolument aucune connaissance préalable.

Kénaïses, kénaïses, un ceilidh écossais en salle Yves Guégan, c'est aussi pour vous si vous avez entre 7 et 77 ans !

Prochaine activité majeure :

Samedi 2 juillet 2017, Bal de prestige à Saint Quay-Perros

Scots Bonnet présente aux lecteurs de "Vivre à Saint Quay" ses meilleurs voeux pour l'année 2017
<http://www.scots-bonnet.fr/>

Roland TELLE, secrétaire



Atelier Marie Curie



Les adhérentes de l'Atelier Marie Curie vous adressent leurs vœux de bonheur, santé, et tout ce que vous désirez en cette période parfois difficile.

La fin de l'année est toujours une période très active pour l'Atelier : en effet avec les marchés de Noël c'est à ce moment que nous réalisons les meilleures ventes.

Nous avons participé aux marchés de Trélévern, St Michel en grève, Minihiy Tréguier et enfin La Clarté; des week-ends bien remplis car c'est à chaque fois un gros travail de transport, installation, présence,... et emballage, mais nous sommes contentes du résultat : mitaines, bonnets, écharpes, chaussettes, snoods... et beaucoup d'autres choses encore ont fait des heureux.

Nous participons aussi à « la Semaine de la Création » à St-Quay.

Et maintenant nous travaillons pour renouveler les stocks !!!!!

Mais il reste encore beaucoup d'ouvrages à votre disposition et nous vous attendons avec grand plaisir.

Nous vous rappelons que nous pouvons aussi exécuter vos commandes (layette ou autres) avec votre laine si vous le souhaitez.

Pour vous procurer nos ouvrages vous pouvez :

- soit venir le mardi après-midi pendant notre permanence (ancienne école maternelle)
- soit vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages.
- soit vous adresser au magasin « Armorlaines » 21, rue de Acacias Lannion (Nod Uhel derrière Aziza) ; ce fournisseur de laines très bien achalandé nous fait l'amitié de prendre quelques-uns de nos ouvrages en dépôt vente.
- Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions reconnaissantes.
- soit nous contacter : Monique (02 96 23 38 17) – Marité (02 96 23 80 48) - Mado (06 89 48 06 91) – ou maritebassoullet@aol.com

Nous vous rappelons que tout notre travail est bénévole et que le bénéfice de nos ventes est reversé au Pr Delattre à L'Institut Curie à Paris pour ses recherches notamment sur le neuroblastome chez l'enfant.



Esperanto

La geamikoj de ESPERANTO SOLIDARECO deziras BONAN JARON al la Kenanoj Les amis de, Esperanto-Solidarité souhaite une bonne année aux Kénanais

Bientôt nous recevrons un jeune Brésilien qui propose une conférence publique pour nous faire mieux connaître son pays. Puis nous recevrons Svetlana russe de Moscou Ghis baldau. A bientôt Amike

La main à la pâte

La Main à la Pâte vous offre en ce début d'année une recette aux fruits de saison, les pommes !

Terrine de Pommes au Pommeau de Bretagne et sa Crème Anglaise

Ingrédients pour 6 personnes:

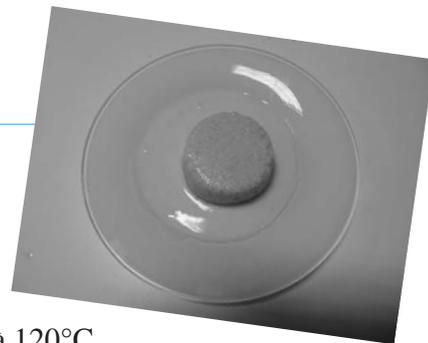
2kg de pommes
175g de beurre
250g de sucre
4 oeufs entiers
4cl de cidre
4cl de pommeau de Bretagne
½ citron

Crème anglaise

4 jaunes d'œufs / 6 jaunes
150g de sucre/ 180g
50cl de lait/ 75cl

Préchauffer votre four à 120°C.

Eplucher les pommes, les couper en quartiers et les cuire en compote avec le pommeau, le cidre et le citron, pendant 10 à 15 mn. Faire ensuite sécher la compote au four, bien écraser à la fourchette et mélanger avec le sucre. Faire fondre 150g de beurre, ajouter les œufs et battre. Ajouter ce mélange à la compote et bien mélanger. Beurrer un moule à manqué avec le beurre restant. Verser la compote et placer le moule au bain-marie. Cuire à 170°C pendant 40mn. Pendant ce temps préparer la crème anglaise ou l'acheter toute prête. Servir tiède ou laisser une nuit au frais.



Athletic Club Kenanais

Un bon début de saison pour le club avec 30 poussins.

Première sortie en salle à Bégard le 19 /11 avec échauffement collectif en musique suivi de différents ateliers ludiques très appréciés par les petits athlètes.



En ce qui concerne les plus grands.

Un triathlon pour les benjamins et minimes le 3 décembre à Brest en salle avec de bons résultats.

Et un départemental minimes et plus en salle à RENNES avec de bonnes performances, et 10 médaillés.

Justine Guillot troisième place au 3000 m marche en minimes.

Agathe Queffeulou troisième place au triple saut en minimes.

Suzanne Benis troisième au 60 m haies cadettes filles et troisième au triple saut.

Simon Chauvet est vice champions départemental, et Karel Bembaron médaille de bronze sur le 400 m en cadet.

Paola Remanally troisième à la longueur 4m17 en junior.

Equipe relay 4x200 junior homme vice champion (Vincent Le bris – Simon - Karel –Ronan Bossard)

Equipe relay 4x200 junior fille troisième place. (Hélène Etienne – Paola – Suzanne – Marine Leroux)

Patrick rogard champion départemental vétéran au triple saut avec 9m70.

Danses Bretonnes

Nous avons démarré l'année le jeudi 5 janvier 2017 simplement.

La galette des rois avec les musiciens Pierre et Philippe sera le 12 janvier 2017.

Nous sommes 60 danseurs à nous réunir tous les jeudis dans la salle communale de 20 heures 30 à 22 heures 30.

Les cours sont animés JEANNETTE et RENE.

Les activités de l'année 2016-2017 seront:

Le fest-noz salle des Ursulines : le jeudi 19 janvier 2017

L'école de musique de Lannion : le jeudi 26 janvier 2017

Le repas de l'association aura lieu le samedi 18 MARS 2017.

A cette occasion nous organiserons un stage de 14 heures à 17 heures

Fest-noz associatif le jeudi 30 mars 2017 - 20 h 30

Début février, il y aura une dégustation de crêpes pour la chandeleur.

Balade autour de Saint-Quay-Perros le 18 mai.

Nous préparons notre balade en car pour le samedi 10 juin.

Nous vous souhaitons une bonne année 2017.

Le Bureau



Bruno et Thierry
lors de la dernière séance de 2016

L.T.C.

Commission n° 4

Habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme et déplacements

Doc joints : Plaquette horaires ligne E (ligne commerciale qui relie Lannion à la Côte de granit rose) et les tarifs. Pour des précisions quant aux horaires des lignes scolaires, site = www.lannion-tregor.com, rubrique « déplacements ». Rappel : Cette ligne est accessible à tous, avec vente de ticket à bord = 1,20 € plein tarif. Vous pouvez emprunter les bus scolaires, même si vous êtes un usager ordinaire.

Les Transports Intercommunaux Lannion-Trégor (TILT – Anciennement Tibus) proposent une solution de mobilité à tous les usagers du territoire communautaire via des lignes régulières ainsi que des services à la demande (Mobili tilt = service à la demande pour personnes à mobilité réduite ou de plus de 80 ans ; Taxi tilt = service à la demande selon conditions de ressources ou personnes de plus de 65 ans ; Allô tilt = service à la demande point à point, ouvert à tous).

Après une rentrée difficile, des compléments ont été ajoutés afin de satisfaire au mieux les usagers à compter du lundi 21 novembre 2016.

Principes retenus et mis en place :

- + 2 AR/jour (1 milieu de matinée et 1 milieu d'après-midi dans chaque sens) ;
- Correspondance avec les principaux trains au départ

et à l'arrivée (1/4 d'heure de battement minimum) ;

- Du Lundi au vendredi, y compris pendant les petites vacances scolaires, jusque fin juin 2017.

Conditions de maintien en septembre 2017 :

- Fréquentation de ces services : Des comptages réguliers seront réalisés ;
- Accord financier trouvé avec le CD22 ; LTC ne peut supporter cet effort (+ 115k€) plusieurs années consécutives.

LTC met les moyens, en espérant qu'il y ait des retombées.

RENSEIGNEMENTS

Sur les horaires ou l'achat de carte et de coupon

Plateforme de relations usagers de LTC 02 96 05 55 55
Info-usagers@lannion-tregor.com

Centrale d'information des offices du tourisme

02 96 05 60 70

Rappel : une plaquette complète à jour est à votre disposition en Mairie.

Sylvie BART, déléguée suppléante.



TRÉGASTEL > LANNION

DU LUNDI AU VENDREDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

LE SAMEDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

DU LUNDI AU SAMEDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

PÉRIODE SCOLAIRE	★		★					
Trégastel Ste-Anne	06:57	10:50	13:05	13:45	16:35		9:30	13:05
Trégastel Tourony	06:59	10:53	13:07	13:47	16:38		9:33	13:07
Ploumanach Carrefour	07:01	10:55	13:09	13:49	16:40		9:35	13:09
Perros Carrefour La Clarté	07:07	10:57	13:12	13:52	16:42		9:37	13:12
Perros Chataigneraie	07:09	10:59	13:14	13:54	16:44		9:39	13:14
Perros Trestraou	07:14	11:01	13:15	13:56	16:46		9:41	13:15
Perros Bd A. Briand	07:18	11:05	13:20	14:00	16:50		9:45	13:20
Perros Hôtel De Ville	07:19	11:06	13:21	14:01	16:51		9:46	13:21
Perros Le Linkin	07:24	11:12	13:26	14:06	16:57		9:52	13:26
St Quay Perros Mairie	07:30	11:17	13:32	14:12	17:02		9:57	13:32
St Quay Perros Kerliviec	07:31	11:19	13:33	14:13	17:04		9:59	13:33
Lannion IUT	07:35	11:24	13:38	14:17	17:09		10:04	13:38
Lannion Leclerc	-	11:26	13:39	14:18	17:11		10:06	13:39
Lannion Géant	-	11:27	13:40	14:19	17:12		10:07	13:40
Lannion Ste-Anne Médiathèque	-	11:32	13:45	14:23	17:17		10:12	13:45
Lannion Rue des Cordiers	07:42	-	-	-	-		-	-
Lannion Gare Routière/Sncf	07:47	11:35	13:48	14:25	17:20		10:15	13:48
Départ de train	08:36	12:04	14:01		17:35		14:01	

PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES	★		★					
	9:30	10:50	13:05	16:35				
	9:33	10:53	13:07	16:38				
	9:35	10:55	13:09	16:40				
	9:37	10:57	13:12	16:42				
	9:39	10:59	13:14	16:44				
	9:41	11:01	13:15	16:46				
	9:45	11:05	13:20	16:50				
	9:46	11:06	13:21	16:51				
	9:52	11:12	13:26	16:57				
	9:57	11:17	13:32	17:02				
	9:59	11:19	13:33	17:04				
	10:04	11:24	13:38	17:09				
	10:06	11:26	13:39	17:11				
	10:07	11:27	13:40	17:12				
	10:12	11:32	13:45	17:17				
	-	-	-	-				
	10:15	11:35	13:48	17:20				
	12:04	14:01	17:35					

LANNION > TRÉGASTEL

DU LUNDI AU VENDREDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

LE SAMEDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

DU LUNDI AU SAMEDI,
SAUF JOURS FÉRIÉS

PÉRIODE SCOLAIRE	★		★					
Arrivée de train		11:19	11:19	15:25			11:19	
Lannion Rue des Cordiers	-	-	12:05	15:40	-	16:40	-	-
Lannion Gare Routière/Sncf	10:00	12:00	12:10	15:45	16:30	16:52	12:00	16:30
Lannion Quai d'Aiguillon	10:03	12:03	12:12	15:48	16:33	17:00	12:03	16:33
Lannion Géant	10:07	12:07	12:14	15:52	16:37	17:04	12:07	16:37
Lannion Leclerc	10:08	12:08	12:15	15:53	16:38	17:05	12:08	16:38
Lannion IUT	10:09	12:09	12:16	15:54	16:39	17:06	12:09	16:39
St Quay Perros Kerliviec	10:17	12:17	12:24	16:02	16:44	17:11	12:17	16:44
St Quay Perros Mairie	10:18	12:18	12:25	16:03	16:45	17:12	12:18	16:45
Perros Le Linkin	10:22	12:22	12:30	16:07	16:50	17:16	12:22	16:50
Perros Hôtel De Ville	10:26	12:26	12:35	16:11	16:55	17:21	12:26	16:55
Perros Bd A. Briand	10:27	12:27	12:37	16:12	16:56	17:22	12:27	16:56
Perros Chataigneraie	10:28	12:28	12:39	16:13	16:57	17:26	12:28	16:57
Perros Trestraou	10:30	12:30	-	16:15	16:59	-	12:30	16:59
Perros Carrefour La Clarté	10:33	12:33	12:44	16:18	17:03	17:28	12:33	17:03
Ploumanach Carrefour	10:36	12:36	12:49	16:21	17:06	17:36	12:36	17:06
Trégastel Tourony	10:41	12:41	12:51	16:26	17:08	17:38	12:41	17:08
Trégastel Ste-Anne	10:45	12:45	12:53	16:30	17:10	17:45	12:45	17:10

PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES	★		★					
	-	-	15:40	-				
	10:00	12:00	15:45	16:30				
	10:03	12:03	15:48	16:33				
	10:07	12:07	15:52	16:37				
	10:08	12:08	15:53	16:38				
	10:09	12:09	15:54	16:39				
	10:17	12:17	16:02	16:44				
	10:18	12:18	16:03	16:45				
	10:22	12:22	16:07	16:50				
	10:26	12:26	16:11	16:55				
	10:27	12:27	16:12	16:56				
	10:28	12:28	16:13	16:57				
	10:30	12:30	16:15	16:59				
	10:33	12:33	16:18	17:03				
	10:36	12:36	16:21	17:06				
	10:41	12:41	16:26	17:08				
	10:45	12:45	16:30	17:10				

★ nouveau service, à partir du 21 novembre 2016

uniquement le mercredi

sauf le mercredi

sauf le samedi

LES TARIFS

Tous les titres de transports sont valables sur l'ensemble des lignes du réseau Tit, ainsi qu'à bord d'Aléo-Tit.

LES TICKETS

TICKET PLEIN TARIF
1,20 €
EN VENTE À BORD DES VÉHICULES

CARNET (10 tickets) PLEIN TARIF
9 €
EN VENTE DANS LES OFFICES DU TOURISME

CARNET (10 tickets) TARIF RÉDUIT*
6,50 €
EN VENTE DANS LES OFFICES DU TOURISME

LES CARTES D'ABONNEMENT

En vente dans les offices du tourisme.

CARTE SEMAINE
12,30 €

CARTE ANNUELLE PLEIN TARIF
33 €

CARTE ANNUELLE TARIF RÉDUIT*
23 €

CARTE ANNUELLE PLEIN TARIF
330 €

CARTE ANNUELLE TARIF RÉDUIT*
230 €

NOTRE ABONNEMENT DE TRANSPORTS EN COMMUN EN VOUS ÉLOIGNANT DE VOTRE BOUTIQUE À 55% EN PLUS
RÉDUIT VOTRE EMPLOIEMENT. PEINSEZ-VOUS!

CARTE SOLIDAIRE
Le prix de l'abonnement solidaire dépend de votre Quotient Familial (QF).

Renseignez-vous auprès de votre CAF ou du CCAS de votre commune pour l'obtenir.

CARTE ANNUELLE 552 € - QF < 4800 €
15 €

486 € - QF < 551 €
10 €

QF < 482 €
2 €

PRÉCÈS À FOURNIR
Demande de remboursement à la CAF ou au CCAS de la commune.

CARTE SCOLAIRE
Pour les scolaires et étudiants. Valable toute l'année (12 mois).

PRÉCÈS À FOURNIR
Demande d'immatriculation au siège de l'ÉC - Demande de remboursement à la CAF ou au CCAS de la commune. Bon de premier ticket et date de fin de contrat.

CARTE ANNUELLE PLEIN TARIF
115 €

(tarifs réduits en cas de handicap, de jeune enfant, d'enfant, d'enfant et plus...)

4^e édition de la KEN ADOT

DIMANCHE 14 MAI 2017,

La KEN ADOT, randonnée familiale et amicale dans la campagne kénanaise et alentours est désormais implantée à St Quay-Perros et attendue par un grand nombre. Ce rendez-vous sympathique est motivé: Son objectif est de sensibiliser aux dons d'organes et de tissus humains. Les bénéfices de la journée sont intégralement reversés à l'ADOT-22.

La 4^e KEN ADOT se déroulera le dimanche 14 Mai prochain. Au menu de cette journée :

- **Randonnée pédestre** de 8,5 km pour le grand parcours; un petit parcours permettra aux petits marcheurs de participer et de découvrir la campagne kénanaise. Encore et toujours de beaux panoramas à découvrir !
- **Animations** : Promenade en Poney, marche nordique, Chants bretons, tombola.
- Entre biniou et bombarde, les FRERES CORNIC animeront le retour des marcheurs.

Inscriptions/Départ/Arrivée à la salle d'animation Yves GUEGAN.

1. Inscriptions à la marche 3/adulte
2. Départ de la randonnée: 14h30



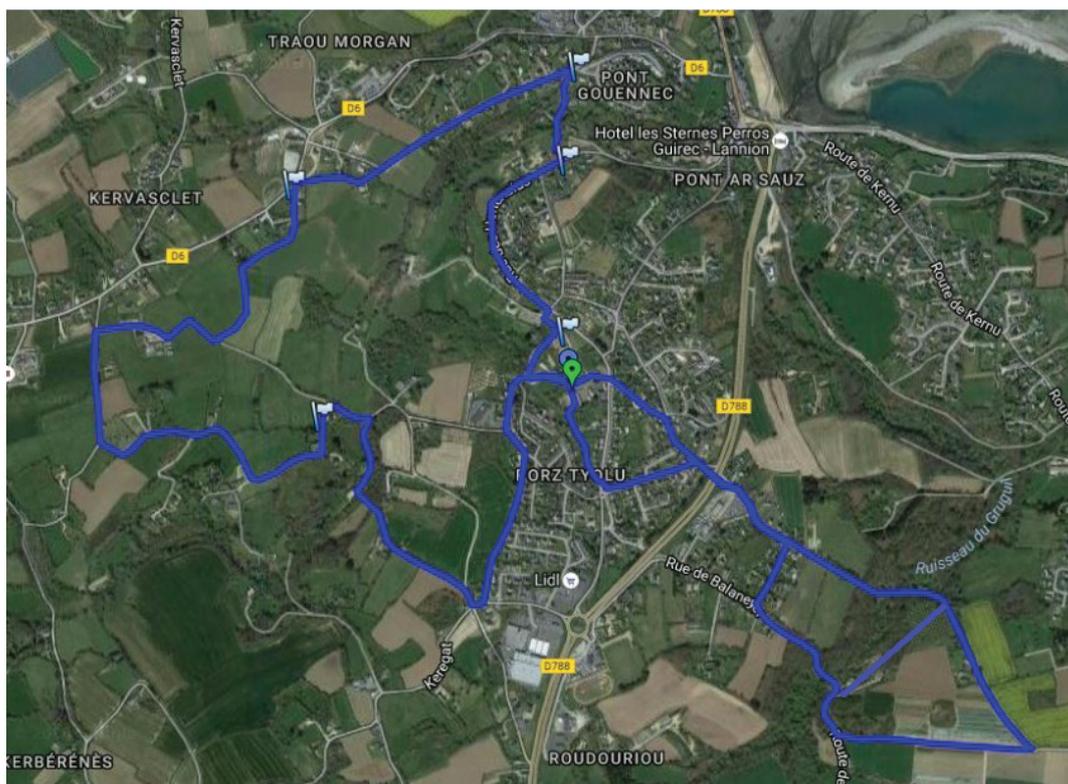
Une pause-goûter sera offerte aux participants de la grande marche en milieu de parcours.

Afin d'organiser très précisément les détails de cette journée, une prochaine réunion se tiendra **le samedi 25 mars 2017 à 11h en mairie** Merci aux bénévoles déjà investis d'y être présents et bienvenus à tous les nouveaux qui pourront rejoindre le groupe. Les bénévoles garantissent la réussite de cette journée : Accueil des randonneurs, encadrement du parcours, sécurité...

Contact :

T. 02 96 49 06 63 (Marianne)
Mail : kenadot@laposte.net
<https://www.facebook.com/ken.adot>

Visitez le site de la KEN'ADOT :
kenadot.pagesperso-orange.fr



Le traditionnel goûter des anciens offert par la municipalité



VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Louis DUPRE, Jean-Jacques BERTHOU, O. DURIEU, Hervé LE BONNIEC